

07-June-2007



UN Development Programme

Mali - Bamako

Award ID: 00040874
 Award Title: PNUE
 Start Year: 2005
 End Year: 2007
 Implementing Partner
 (Executing Agency): National Execution

Budget (US\$) as of 16-May-2007		
Donor	Fund	Amount
UNDP	04000 TRAC (Lines 1.1.1 and 1.1.2)	5,000.00
UNEP	30000 Programme Cost Sharing	825,280 1,045,695.00
Total Budget		1,050,695.00
Total Expenditure		-0.00
Award Total		995,695.00
Unprogrammed/Unfunded		-55,000.00

Responsible Party
 (Implementing Agent): MLI-National Execution
 Revision Type: General Revision 3

Brief Description:

La présente révision a pour objet de prendre en compte les contributions de tous les partenaires au budget permettant de poursuivre les activités du projet jusqu'en décembre 2008. Le coût du projet est de 1 095 695 \$ dont:

- PNUE : 243 695 \$ **625,480**
- PNUD : 150 000 \$
- Mali : 100 000 \$

Agreed by: MAECI
 Agreed by: MEA
 Agreed by: PNUE
 Agreed by: PNUD



W

W



Annual Work Plan

Mali - Bamako

Award Id: 00040874
 Award Title: PNUF
 Year: 2005

Report Date: 7/6/2007

Project ID	Expected Outputs	Key Activities	Timeframe		Responsible Party	Planned Budget			
			Start	End		Fund	Donor	Budget Descr	Amount US\$
00046427	PNUF-Renf.articuli.politique	Organe d'exécution du Proje							0,00
TOTAL									0,00
GRAND TOTAL									0,00



Annual Work Plan

Mali - Bamako

Project ID: 00046427
 Expected Outputs: PNUJ:Renf.articul.politique

Award Id: 00040874
 Award Title: PNUJ
 Year: 2006

Report Date: 7/6/2007

Project ID	Expected Outputs	Key Activities	Timeframe		Responsible Party	Planned Budget				
			Start	End		Fund	Donor	Budget Descr	Amount US\$	
00046427	PNUJ:Renf.articul.politique	Appui cadre de concertation			MLI-National Execution	04000	UNDP	72100	Contractual Services-Companie	-35,000.00
					MLI-National Execution	30000	UNEP	72100	Contractual Services-Companie	28,500.00
		Identification des sites pilot			MLI-National Execution	30000	UNEP	75100	Facilities & Administration	1,500.00
					MLI-National Execution	04000	UNEP	72100	Contractual Services-Companie	-30,000.00
		Mise en place systemes d'in			MLI-National Execution	30000	UNEP	72100	Contractual Services-Companie	47,500.00
					MLI-National Execution	30000	UNEP	74500	Miscellaneous Expenses	145,808.34
		Organe d'execution du Proje			MLI-National Execution	30000	UNEP	75100	Facilities & Administration	2,500.00
					MLI-National Execution	04000	UNDP	72100	Contractual Services-Companie	0.00
		Renforcement des capacites			MLI-National Execution	30000	UNEP	72100	Contractual Services-Companie	66,500.00
					MLI-National Execution	04000	UNDP	74500	Miscellaneous Expenses	-40,000.00
					MLI-National Execution	30000	UNEP	75100	Facilities & Administration	3,500.00
					MLI-National Execution	04000	UNDP	72200	Equipment and Furniture	-40,000.00
					MLI-National Execution	30000	UNEP	72200	Equipment and Furniture	47,500.00
					MLI-National Execution	30000	UNEP	75100	Facilities & Administration	2,500.00
			MLI-National Execution	04000	UNDP	71600	Travel	0.00		
			MLI-National Execution	04000	UNDP	74500	Miscellaneous Expenses	0.00		
TOTAL										200,808.34
GRAND TOTAL										200,808.34



Annual Work Plan

Mali - Bamako

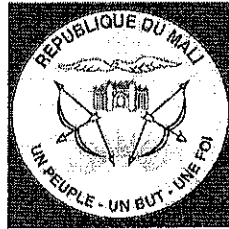
Award Id: 00040874

Award Title: PNUJ

Year: 2007

Report Date: 7/6/2007

Project ID	Expected Outputs	Key Activities	Timeframe		Responsible Party	Planned Budget			
			Start	End		Fund	Donor	Budget Descr	Amount US\$
00048427	PNUJ:Renf.articul.politique	Appui cadre de concertation			MLI-National Execution	30000	UNEP	Miscellaneous Expenses	2,500.00
		Développement de directives			MLI-National Execution	30000	UNEP	Local Consultants	30,000.00
		Dvlpmt plan détaillé pr APE M			MLI-National Execution	30000	UNEP	Travel	20,671.00
					MLI-National Execution	30000	UNEP	Miscellaneous Expenses	15,000.00
					MLI-National Execution	30000	UNEP	Local Consultants	20,000.00
					MLI-National Execution	30000	UNEP	Travel	10,000.00
		Etde-anlyses liens Pauv-En			MLI-National Execution	30000	UNEP	Miscellaneous Expenses	6,050.00
					MLI-National Execution	04000	UNDP	Local Consultants	275,227.00
					MLI-National Execution	30000	UNEP	Travel	150,000.00
		Identification des sites pilot			MLI-National Execution	30000	UNEP	Miscellaneous Expenses	127,892.66
		Mise en place systèmes d'in			MLI-National Execution	30000	UNEP	Contractual Services-Companie	12,500.00
		Mise place cadre concertati			MLI-National Execution	30000	UNEP	Contractual Services-Companie	10,000.00
		Organe d'exécution du Proje			MLI-National Execution	30000	UNEP	Miscellaneous Expenses	1,050.00
		Renforcement des capacités			MLI-National Execution	30000	UNEP	Contractual Services-Companie	5,000.00
					MLI-National Execution	30000	UNEP	Miscellaneous Expenses	10,000.00
					MLI-National Execution	30000	UNEP	Local Consultants	41,996.00
					MLI-National Execution	30000	UNEP	Travel	82,000.00
					MLI-National Execution	30000	UNEP	Miscellaneous Expenses	30,000.00
TOTAL									849,886.66
GRAND TOTAL									849,886.66



République du Mali

Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA)
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Document de projet

Initiative Pauvreté et Environnement (IPE) - Mali
Phase I : Avril 2007 – Décembre 2008

'Renforcement des capacités et intégration de la dimension Pauvreté-Environnement dans les stratégies et politiques de développement national'

Résumé

Les objectifs du projet de l'Initiative Pauvreté et Environnement (IPE) du Mali consistent à renforcer la contribution de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique durable et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA) en collaboration avec la Cellule technique du CSLP du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF /CSLP), le projet doit permettre a) d'assurer l'intégration de l'environnement dans les processus de planification nationaux et décentralisés b) d'appuyer les autorités nationales dans le ciblage d'indicateurs environnementaux. Ce document de projet couvre la première phase du projet qui s'étend sur la période d'Avril 2007 à Décembre 2008 et s'articule autour de 4 résultats attendus :

- Les connaissances concernant les liens Pauvreté et Environnement au Mali sont améliorées et disséminées ;
- Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationale et décentralisée sont développés - particulièrement pour les zones d'intervention du projet ;
- Les capacités nationales pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationale et décentralisée sont renforcées ;
- Un programme IPE-Mali II - pour le renforcement des capacités nationales, la mise en œuvre des stratégies environnementales et le développement de mécanismes financiers et administratifs pour la gestion durable de l'environnement et le bien être humain - est développé.

Ce projet a été élaboré par le Gouvernement du Mali en collaboration avec le bureau pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-Mali) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD TRIPARTITE

Pays : Mali

Issue(s) de l'UNDAF : **Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement (PNUAD) 2008-2012**

Issue(s) attendue(s) : **Les zones rurales les plus vulnérables bénéficient d'un renforcement de la sécurité alimentaire et d'un développement des services d'énergies alternatives durables et de création d'emplois**

Produit(s) attendu(s) : **Renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux en matière d'intégration de l'environnement dans les politiques de développement**

Partenaires nationaux : **Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA) et la Cellule CSLP du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF/CSLP)**

Titre du programme : Initiative Pauvreté et Environnement	Montant estimatif du budget :
Durée du programme (Dates de début/fin) : Avril 07 / Décembre 08	US\$ 845,695
Option de gestion des fonds : Exécution Nationale (NEX)	<ul style="list-style-type: none">• Gouvernement US\$ 100,000• PNUD US\$ 150,000• PNUE US\$ 625,480*

* Ce montant inclus les 5% de GMS prélevés par le PNUD sur la contribution budgétisée pour les activités soutenues par le PNUE équivalent à 29,785 USD (soit 5% de 595,695 USD)

Liste des acronymes

ABFN	Agence du Bassin du Fleuve Niger
APE	Articulation Pauvreté/Environnement
CCA-ONG	Conseil de Coordination et d'Appui aux Organisations non Gouvernementales
CCC	Centre de Conseil Communal
CC-IPE	Cadre de Concertation IPE
CE	Commission Européenne
CET	Comité d'Experts Techniques
CP	Comité de Pilotage
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique pour la Lutte contre la Pauvreté
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances
DNCN	Direction Nationale pour la Conservation de la Nature
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
IER	Institut d'Economie Rurale
IPE	Initiative Pauvreté et Environnement
MAE	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
MAECI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
NEX	Exécution Nationale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU	Organisation des Nations Unies
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PNPE	Politique Nationale de la Protection de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRECAGED	Programme Cadre de Renforcement des Capacités Nationales pour une Gestion Stratégique du Développement
SECO-ONG	Secrétariat de Coordination des Organisations non Gouvernementales.
SG	Secrétariat Général
STP/CIGQE	Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales
PNUAD	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PMF/FEM	Programme de Micro Financement du FEM (PMF/FEM)
PRC-GERN	Programme de Renforcement des Capacités en matière de Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles

Section 1 : Données générales et analyse

1.1- Contexte et genèse

1.1.1 - Pauvreté et Environnement et les Nations Unies

La pauvreté et la dégradation de l'environnement cohabitent de plus en plus souvent dans les différentes parties du monde - par divers mécanismes d'articulation et sous diverses formes - en fonction des spécificités de chaque région. Cette situation, responsable de la perte de la biodiversité et de la qualité de vie ainsi que de la paupérisation grandissante à l'échelle mondiale, constitue l'un des obstacles majeurs au développement.

C'est face à cette évolution inquiétante que le conseil d'administration du forum ministériel mondial sur l'environnement a chargé le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ), en février 2001, d'aider les gouvernements à intégrer les dimensions environnementales dans les processus sociaux et économiques centraux et plus particulièrement dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et les politiques de développement global. Pour cela, des actions spécifiques et urgentes devaient être prises. Elles visent à mettre en exergue :

- les liens entre la pauvreté et l'environnement ;
- les façons de rendre les moyens d'existence des populations plus productifs et écologiquement durables ;
- les grandes options et alternatives qui s'offrent aux gouvernements.

C'est dans cette optique que le PNUÉ a élaboré un cadre conceptuel prenant en compte toutes les possibilités d'intégration de l'environnement pour relever le défi de la réduction de la pauvreté. Le cadre conceptuel du PNUÉ fait appel à deux approches : une approche de renforcement des capacités et une approche écosystémique.

La réflexion menée par le PNUÉ a abouti au présent projet sous-régional intitulé « **Projet Pauvreté-Environnement** », lequel vise le renforcement de la politique environnementale et des capacités de gestion aux niveaux local et national pour la réduction de la pauvreté et le développement durable en Afrique.

En parallèle, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) soutenu par la Commission Européenne (CE) a lancé - suite au Sommet Mondial pour le Développement Durable de Johannesburg en 2002 - l'« **Initiative Pauvreté-Environnement** » avec l'objectif d'identifier des mesures pratiques et des recommandations politiques concrètes permettant d'aborder les préoccupations écologiques des pauvres dans les pays en développement.

1.1.2 - La coopération PNUD-PNUE pour l'Initiative Pauvreté et Environnement

Au cours des 2 dernières années, la coopération entre le PNUD et le PNUE a été considérablement renforcée en réponse aux principes, aux objectifs et aux recommandations de la réforme des Nations Unies. Au sommet mondial sur le Développement Durable de 2005, le PNUD et le PNUE ont lancé le « Partenariat PNUD-PNUE pour l'Initiative Pauvreté et Environnement (IPE PNUD-PNUE) ». L'IPE PNUD-PNUE est une bonne illustration de la manière dont deux agences l'ONU peuvent travailler ensemble - avec un programme commun, des projets pays communs et des ressources financières et humaines partagées. Dans le cadre de l'IPE, le PNUD et le PNUE collaborent dans sept pays africains pour mettre en œuvre des projets-pilotes pour l'intégration de l'environnement dans les procédés / processus de développement national. Les sept pays pilotes sont : le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique et l'Ouganda.

En Février 2007, au cours de la 24e session du Conseil d'administration du PNUE, le PNUD et le PNUE ont cimenté le lien entre la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement en lançant conjointement le Centre pour la pauvreté et l'environnement dans le but de mobiliser des coalitions mondiales et nationales ainsi que des aides plus importantes et un appui accru au renforcement des capacités, afin de « permettre aux pays d'intégrer plus efficacement l'environnement dans leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté et dans les programmes d'investissement ».

1.1.3 - La situation du Mali

Le Mali possède d'immenses richesses naturelles, une diversité de faune et de flore et des écosystèmes d'importance particulière mais doit faire face à un certain nombre de problématiques environnementales. Ces problèmes ont une incidence forte sur les conditions de vie des maliens - dans les villes comme dans les campagnes. Dans ce cadre, la valorisation et la protection des ressources naturelles constituent aujourd'hui un défi majeur pour le pays.

Les ressources naturelles renouvelables du Mali se sont considérablement détériorées. Cette dégradation a eu comme conséquences la perte de fertilité des terres de culture, la détérioration de la qualité des ressources en eau (ensablement des rivières, pollution...), la diminution des pâturages naturels ainsi qu'une forte pression sur les ressources forestières. Les causes de cette dégradation sont principalement liées aux activités humaines : défrichements à vocation agricole, utilisation d'engrais et de pesticides, surpâturage, prélèvement important pour le bois énergie, feux de brousse, insuffisance d'infrastructures et d'équipements d'assainissement, etc. Il est évident que toutes ces activités ont entraîné la raréfaction des ressources sylvicoles, la disparition de milliers d'hectares de forêts, des phénomènes de pollution, la destruction d'écosystèmes et d'habitats naturels - perte de la biodiversité - et une accentuation du phénomène de désertification.

Comme plusieurs pays africains, le Mali fait face à la fois à une croissance de sa population, à une diminution de ses ressources alimentaires et à une dégradation galopante de son environnement - ces trois facteurs interagissant les uns avec les autres. La pauvreté touche surtout les groupes vulnérables - spécialement les femmes - et est plus accentuée en milieu rural - elle touche 73,0% de la population rurale contre 20,1% de la population urbaine¹. Les ressources naturelles sont la base économique de plus que 80 % de la population active. Ceci souligne la dépendance de la population par rapport aux ressources naturelles et l'importance des liens entre la pauvreté et l'environnement au Mali.

La pauvreté est une cause de dégradation des ressources naturelles mais il faut également noter que la dégradation des ressources naturelles accentue ce phénomène de pauvreté. Tant que les politiques économiques du Mali resteront focalisées sur l'établissement des équilibres économique et non sur le développement humain durable, il est peu probable que la pauvreté et les inégalités sociales baissent.

1.1.4 - Historique du projet IPE-Mali

Le gouvernement du Mali en relation avec ses partenaires a exprimé, au cours de ces dernières années, sa volonté de faire de la valorisation de la dimension environnementale, une des modalités essentielles dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Il s'agit, d'une part, de rendre désormais les actions environnementales plus efficaces au profit des pauvres et, d'autre part, de mettre en place des plans de renforcement des capacités nationales et locales voire de nouveaux instruments, permettant aux populations d'utiliser rationnellement et efficacement les ressources de leur environnement.

Le projet IPE-Mali pour 'le renforcement des capacités nationales et locales pour une meilleure articulation de la politique environnementale avec la lutte contre la pauvreté' a été initié par le PNUE et a démarré en fin d'année 2005 - précisément en Septembre après la nomination du Point Focal du Ministère de l'Environnement et l'Assainissement et la mise en place d'une Cellule de Coordination pilotée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Cette Cellule de coordination est composée d'experts du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (DNACPN, DNCN, STP), du Ministère de l'Economie et des Finances (CSLP), du PNUD, du PMF/FEM, SECO-ONG et de CCA-ONG.

Au démarrage du projet, celui-ci était régi par un protocole d'accord entre le PNUD et le PNUE. Dans ce cadre, le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement avait décidé que ce projet soit exécuté comme une composante du «Programme de renforcement des capacités de l'Etat et des collectivités locales pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles » du STP/CIGQE afin de faciliter les

¹ Cadre Stratégique pour la Croissance et la Lutte contre la Pauvreté, CSLP
2eme génération 2007-2011, Décembre 2006

procédures administratives et financières et mieux renforcer la synergie entre ses structures. La mise en place du cadre institutionnel a permis d'identifier l'ensemble des acteurs et partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet tout en définissant leurs rôles et responsabilités.

En 2006, une étude a été conduite pour sélectionner les zones prioritaires et sites d'intervention pour la mise en œuvre de projets communautaires pilotes démontrant les bénéfices de l'engagement des communautés dans la gestion durable des ressources naturelles et son impact sur le bien être humain. Cette étude a permis de sélectionner de six Cercles selon trois types de critères : (i) les critères de vulnérabilités écologiques (la pluviométrie, les ressources fourragères, les ressources en sols et l'occupation des terres), (ii) les critères de vulnérabilité socioéconomiques (démographie, hébergement, alimentation, santé et éducation), et (iii) les critères de vulnérabilités structurelles combinant les deux précédents. A l'intérieur de chacun des Cercles ainsi retenus, deux Communes dont une très pauvre et l'autre moins pauvre ont été choisies par les autorités administratives en collaboration avec les collectivités territoriales, la société civile et le Centre de Conseil Communal (CCC)², soit un total de 12 Communes d'intervention potentielles. Le processus de sélection des Cercles et le choix des Communes ont suscité beaucoup d'attentes et d'espoir au niveau des populations concernées par le projet.

Dans le cadre du projet, des ateliers de formation et d'introduction sur les méthodologies liées aux évaluations intégrées des Ecosystèmes (EIE) ont eu lieu. En Septembre 2005, une première formation de formateurs a eu lieu à l'Université de Rhodes (Grahamstown, Afrique du Sud) à laquelle une délégation malienne s'est rendue. Cette formation a permis aux participants d'organiser une session de formation au Mali avec pour objectif d'y conduire des évaluations intégrées pilotes à différentes échelles.

Ce nouveau document de projet constitue un renforcement du projet Pauvreté et Environnement initial et sera mis en œuvre au Mali dans le cadre d'une étroite collaboration entre le Gouvernement du Mali, le bureau pays du PNUD et le PNUE.

1.2- Cadre global de mise en œuvre

1.2.1 - La politique environnementale

En s'engageant à Rio en 1992 sur l'Agenda 21, et en signant puis ratifiant les différentes conventions relatives à l'environnement principalement en 1995 la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), le Mali a clairement manifesté sa volonté d'intégrer la dimension environnementale dans

² Les centres de conseil communaux (CCC) présents dans chaque cercle du pays et dans les capitales régionales constituent le dispositif d'appui technique destiné principalement aux élus des collectivités territoriales

toutes ses politiques macro-économiques, transversales et sectorielles. Pour concrétiser cette volonté, le Gouvernement malien a adopté en 1998 le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) et un programme d'action national d'application de la convention internationale contre la désertification. Cet ensemble constitue la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE). Il concerne à la fois l'environnement rural, le milieu urbain et les institutions chargées de la gestion des problèmes environnementaux. Sa mise en œuvre doit s'effectuer à travers les collectivités décentralisées qui sont appelées désormais à prendre en charge leur patrimoine, notamment dans le domaine des ressources naturelles.

A ce jour, de grands efforts ont été déployés pour renforcer la dimension environnementale - le code forestier a été révisé plusieurs fois, la nécessité de l'éducation environnementale est prise en compte par le gouvernement à travers des programmes financés par les bailleurs de fonds, des stratégies sectorielles nationales et des codes, intégrant les aspects environnementaux, ont été élaborés entre 2001 et 2005 pour la santé, l'agriculture, l'élevage, l'énergie, le reboisement, l'eau.... Mais les efforts doivent être redoublés et poursuivis si le pays veut atteindre ses objectifs de croissance et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le Rapport National sur l'Etat de l'Environnement³ pose comme recommandations de :

- 'Procéder à une meilleure prise en compte de l'Environnement dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et confirmer ainsi la volonté politique de l'Etat de considérer l'Environnement comme une priorité nationale' ;
- 'Renforcer la capacité de suivi et de coordination des questions environnementales du Ministère en charge des questions environnementales à travers le renforcement des capacités et la dynamisation du Cadre institutionnel de Gestion des Questions Environnementales et la promotion de la PNPE' ;
- 'Former les différents acteurs en matière de gestion de l'environnement' ; et
- 'Créer l'Observatoire National de l'Environnement'.

Le projet 'Initiative Pauvreté et Environnement' au Mali a pour objectif de contribuer à la réponse de ces recommandations et vise à développer les capacités du pays pour mieux prendre en compte la liaison entre l'incidence de la pauvreté et les ressources naturelles de l'environnement dans les politiques et stratégies de développement nationales et décentralisées.

³ Source : Rapport National sur l'état de l'Environnement 2005, MEA - PAPE/GTZ, 2006

1.2.2 - Le processus de la décentralisation⁴

La décentralisation souhaitée au lendemain de la transition politique (1991) est inscrite dans la constitution de la troisième république (article 97 et 98). Elle a vu le jour lors des élections locales de mai 1999. Au total, 761 collectivités territoriales ont été installées, dont 703 communes, 45 conseils de cercle, 9 assemblées régionales et le district de Bamako. Ce dispositif consacre la naissance d'institutions administratives juridiquement distinctes de l'État, dotées de la personne morale et bénéficiant d'une certaine autonomie de gestion. Il consacre également la reconnaissance des notions d'affaires et d'intérêts locaux et régionaux ainsi que de démocratie et de développement local. Il est du ressort des collectivités de planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer le développement sur leur territoire.

Les collectivités territoriales sont les premiers responsables de la mise en œuvre des plans locaux du développement économique social et culturel (PDESC), viable et durable basé sur l'exploitation des ressources naturelles. L'esprit des textes de la décentralisation offre un cadre spatial et institutionnel idéal d'appropriation de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement par les communautés. Les communes disposent depuis 2001 d'une ouverture pour le financement des investissements dans des infrastructures socio-économiques, services sociaux, et d'initiatives dans le domaine de la protection et de gestion des ressources naturelles

Le Programme Communal d'Actions Environnementales, outil de planification pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les PDESC, est en cours de vulgarisation dans toutes les communes. Le transfert de compétences dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'hydraulique a été rendu effectif. Mais la gestion décentralisée des ressources naturelles ne l'est pas encore. En l'absence de transfert, les ressources naturelles sont fortement dégradées et continuent d'être exploitées entraînant des conflits intra et intercommunautaires. Le contrôle de l'accès au foncier et aux ressources naturelles est en enjeu important.

L'Initiative Pauvreté et Environnement vise à appuyer la mise en œuvre de la décentralisation de la gestion de l'environnement des ressources naturelles par la réalisation de projets communautaires pilotes sur des sites d'intervention prioritaires - validés par le Comité de Pilotage du projet - démontrant les bénéfices de l'engagement des communautés dans la gestion durable des ressources naturelles et son impact sur le bien être économique, social et culturel. Parallèlement le projet appuiera - en concertation avec tous les partenaires nationaux et décentralisés - le développement de directives nationales pour l'intégration la dimension environnementale dans les plans de développement locaux.

⁴ Source : Profil Environnemental du Mali, rapport final, ATKINS International Mai 2006, Commission Européenne

1.2.3 - Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté 2ème génération (CSLP II) a récemment été adopté par le Conseil des Ministres du 20 décembre 2006. Il a été dénommé Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), et représente désormais le Cadre unique de référence des Politiques et Stratégies de Développement du Mali et le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques sectorielles. Il décrit les politiques et programmes que le pays entend mettre en œuvre sur le plan macroéconomique, structurel et social afin de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté, au cours de la période 2007-2011. Il expose également le plan de financement ainsi que les besoins de financement extérieurs qui en découlent pour cette période.

Le CSLP II repose sur la vision contenue dans l'Etude Nationale Prospective Mali 2025. Cette vision consensuelle sur le devenir du pays à l'horizon 2025 a été construite autour des aspirations des individus. Elle exprime ce que la majeure partie de la population malienne, y compris pauvre, souhaite : « une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale ; une économie forte, diversifiée et ouverte ; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population ». Cette vision se situe dans le prolongement des engagements internationaux pris dans différents sommets mondiaux particulièrement les Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015.

En vue de l'atteinte de l'objectif global et des objectifs spécifiques du CSLP II, trois grands axes d'orientations stratégiques ont été retenus : (i) le développement du secteur productif, (ii) la poursuite et la consolidation des réformes structurelles, et (iii) le renforcement du secteur social. Ces objectifs sont déclinés en domaines d'interventions permettant de construire la cohérence entre les grands choix en termes d'objectifs de développement à moyen terme et les stratégies annuelles et pluriannuelles qui vont être arrêtées et mises en œuvre au niveau sectoriel et intersectoriel.

La préservation et la gestion durable des ressources naturelles a été identifiée comme le troisième domaine d'intervention prioritaire dans le CSLP II sous l'axe d'orientation stratégique 'développement du secteur productif'. Le CSLP II souligne que la protection de l'environnement et la meilleure gestion des ressources naturelles passent par la mise en œuvre d'une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles renouvelables. Il s'agira pour cela de: (i) créer des stations d'épuration ou de dépollution des rejets liquides, solides et gazeux des unités industrielles et artisanales dans les principales villes, (ii) promouvoir la restauration et la récupération des zones et sites dégradés, (iii) mettre l'accent sur l'élaboration de plans de Gestion des Ressources Naturelles et l'élaboration de conventions locales

en vue d'une gestion décentralisée, (iv) renforcer des dispositifs de contrôle, de suivi et de surveillance continue de l'environnement et (v) le renforcement des capacités d'intervention et d'analyse et de communication.

Le CSLP II doit appuyer la concrétisation de l'objectif de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) qui vise au développement économique et social durable du pays à travers la sécurité alimentaire, la lutte contre toute forme de pollution ou nuisance, contre le processus de dégradation des ressources naturelles et la désertification. Les axes stratégiques de cette politique nationale sont: (i) la préservation et le renforcement des acquis techniques et méthodologiques dans le domaine de la protection de l'environnement, (ii) la promotion d'une approche globale et multisectorielle des questions de l'environnement et (iii) la promotion, la restauration et la récupération des zones et sites dégradés. Les mesures d'accompagnement prévues dans le cadre de cette politique sont : (i) l'application et le suivi rigoureux des textes législatifs en matière de gestion de l'environnement, (ii) le renforcement des capacités des institutions et des acteurs dans le domaine de la gestion de l'environnement et (iii) l'information et la sensibilisation.

Pour un développement durable, les défis majeurs à relever au Mali dans le domaine de l'environnement sont, entre autres:

- la prise en compte de l'environnement dans toutes les politiques sectorielles et dans le processus de planification du développement à toutes les échelles territoriales (nationale, régionale et locale) ;
- la valorisation de l'environnement en tant que source de développement économique ;
- la lutte contre la désertification et l'ensablement des lits des cours d'eau notamment du fleuve Niger ; et
- la protection de la faune et des espèces aquatiques.

L'Initiative Pauvreté et Environnement vise à soutenir le gouvernement du Mali - au travers du MEA et du MEF/CSLP - pour relever ces défis et plus spécifiquement 'la prise en compte de l'environnement dans toutes les politiques sectorielles et dans le processus de planification du développement à toutes les échelles territoriales (nationale, régionale et locale)'. Le CSLP constitue un excellent point d'entrée pour atteindre les objectifs du projet. En effet, il s'agit d'un processus itératif. De ce fait, des améliorations seront apportées au document au fur et à mesure de la disponibilité d'informations et d'analyses pertinentes. Le but recherché est que le CSLP serve d'espace permanent de dialogue entre tous les acteurs et qu'il constitue à tout moment, la meilleure réponse possible à la problématique de lutte contre la pauvreté.

1.2.4 - Synergies avec les initiatives connexes mises en œuvre au Mali

Pour s'assurer que le projet répond au mieux aux préoccupations actuelles et se conforme aux priorités nationales de développement, les activités du projet seront intégrées principalement à celles liées à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE), et mises en adéquation avec les politiques et stratégies sectorielles (agriculture, santé, population, eau, énergie, industrie, équipement et transport, forêts...). Dans un souci d'une meilleure cohérence de mise en œuvre, le projet IPE collaborera de manière spécifique avec les autres projets du MEA et du MEF particulièrement avec le projet PRC GERN, le projet Italie CILSS de lutte contre la désertification pour la réduction de la pauvreté, le PRECAGED, l'ODHD,etc.

1.2.5 - Les initiatives connexes du PNUD et du Système des Nations Unies

Le Système des Nations Unies au Mali tenant compte du CSCRP 2007-2011 complété par un inventaire des analyses existantes au niveau national sur la situation du Mali pour les différents domaines d'intervention retenus par le Gouvernement, s'est réuni en octobre 2006 avec les services de l'état et les partenaires techniques et financiers pour dégager les priorités nationales auxquelles les agences des Nations Unies pourraient répondre de manière cohérente et efficace pour la période 2008-2012. A la suite de ce processus, cinq résultats PNUAD complémentaires des actions menées par les autres partenaires ont été retenus chacun ancré solidement sur une ou plusieurs priorités nationales et tenant compte des avantages comparatifs du Système des Nations Unies.

L'intervention du PNUD se place donc dans ce contexte et est complétée par le cadre de coopération avec le Mali pour la période 2008-2012 en cours d'approbation. Le projet Intégration Pauvreté Environnement (IPE) en exécution nationale contribuera donc à l'atteinte du résultat 4 du PNUAD et se réfère à l'axe Energie Environnement du programme cadre de coopération entre le Mali et le PNUD.

1.3- Stratégie de réponse

Le projet IPE-Mali procèdera à l'analyse des mécanismes de planification existants et améliorera - au travers d'études spécifiques - les connaissances sur les questions environnementales critiques pour l'atteinte des objectifs du CSLP II et des OMD au Mali. Aussi, par des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, le projet se concentrera sur l'intégration de l'environnement dans les politiques et les programmes de développement nationaux, sectoriels et décentralisés. Il visera à augmenter les données disponibles et la surveillance des indicateurs pauvreté-environnement au niveau national et décentralisé pour renforcer l'information nécessaire à la planification du développement. Le projet appuiera également le processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles par la mise en œuvre de microprojets communautaires - en collaboration avec les Collectivités

Territoriales - afin de démontrer les bénéfices de l'engagement des communautés dans la gestion durable des ressources naturelles et son impact sur le bien être humain.

Le projet sera coordonné par le MEA au travers de la cellule IPE qui bénéficiera de l'appui du MEF/CSLP, du PNUD et du PNUE. Le projet IPE sera intégré dans les processus du CSLP et collaborera avec les groupes de travail sectoriels et les autres partenaires impliqués pour s'assurer que l'environnement représente une priorité nationale pour tous les secteurs et les acteurs du développement au Mali.

Le PNUD et le PNUE fourniront conjointement l'appui technique et l'aide nécessaire à l'exécution du projet IPE. Les deux agences en outre s'engageront dans la mobilisation de partenaires et l'établissement de synergies aux niveaux local, national et international afin d'augmenter les ressources disponibles et d'améliorer l'efficacité des efforts soutenus par les bailleurs de fonds pour l'intégration de l'environnement dans les processus planification nationale et décentralisé. D'autres agences de l'ONU sont susceptibles de devenir impliquées dans la seconde phase du projet. Pendant la phase II, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités et le développement de mécanismes financiers et administratifs pour la gestion durable de l'environnement et l'appui à la mise en œuvre des stratégies nationales liées à l'environnement, la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD au Mali.

Etant donné que le projet IPE-Mali s'inscrit dans une initiative globale sous l'Initiative Pauvreté et Environnement (IPE), l'accent sera également mis sur la coopération Sud-Sud. Le PNUD et le PNUE s'assureront d'un échange d'expériences entre les pays IPE et/ou d'autres pays ayant une expérience appropriée dans l'intégration de l'environnement dans les processus de planification. Au travers des activités du projet le gouvernement du Mali renforcera ses connaissances et capacités en matière de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et contribuera à la discussion internationale sur des méthodes pour intégrer l'environnement dans la planification nationale.

Tenant compte de :

- La nécessité de promouvoir une approche globale et multisectorielle des questions de l'environnement ;
- La nécessité de renforcer des capacités des institutions et des acteurs dans le domaine de la gestion de l'environnement ; et
- La nécessité d'information et de sensibilisation sur les questions environnementales et les liens avec le bien-être humain, la pauvreté et le développement national.

La République du Mali souligne l'intérêt central du projet IPE. Après examen du protocole d'accord, passé entre PNUD et PNUE, ayant régi pour une année la mise en œuvre des activités du projet IPE, la République du Mali approuve le plan d'action du

projet, joint au présent document, et s'engage à honorer ses engagements dans le cadre du présent accord. Le montant de cette contribution s'élève à 100,000 US\$ sur la période du contrat et vise principalement la mise à disposition de locaux et des équipements nécessaires pour le bon fonctionnement de la cellule de coordination du projet.

Par ailleurs, la République du Mali s'engage à valoriser les résultats du projet et assurer leur pérennité au-delà de la date limite de validité du présent contrat. Pour cela, les résultats du projet seront intégrés aux données du SNGIE du PRC- GERN

Le PNUE s'engage à verser la somme de 625,480 US\$ au PNUD au titre de sa contribution au financement du projet (ceci inclut 5% de GMS versés au PNUD, le montant budgétisé pour les activités étant équivalent à 595,695 USD). Le PNUD s'engage à administrer la contribution versée par le PNUE aux fins d'exécution du projet conformément à l'échéancier convenu entre le PNUD et le PNUE. Les fonds du PNUE serviront principalement à subventionner (i) les études nécessaires pour la mise en évidence des liens entre pauvreté et environnement au Mali ainsi que la dissémination des résultats, et (ii) le développement d'outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés ainsi que les activités de renforcement des capacités qui y sont liées. De plus - sous l'égide d'un accord entre le PNUD-Mali et le PNUE (annexe 5) - le PNUE, au travers du centre Pauvreté-Environnement PNUD-PNUE, procédera aux recrutements des experts internationaux qui viendront en appui sur un nombre d'activités spécifiques du projet.

Le PNUD s'engage à contribuer à hauteur de 150,000 US\$ à la réalisation du projet. Cette contribution visera en partie (i) à renforcer la contribution du PNUD aux études nécessaires pour la mise en évidence des liens entre pauvreté et environnement au Mali (qui inclut la mise en œuvre de microprojets communautaires pilotes), (ii) renforcer les échanges d'expériences et la coopération sud-sud et (iii) le suivi et évaluation du projet.

Le PNUD continuera à appuyer le Gouvernement pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution et à la valorisation des résultats du projet. A ce titre, il prendra à sa charge l'appui technique requis pour la formulation d'une stratégie de mobilisation des ressources en appui à la mise en œuvre de l'initiative 'pauvreté et Environnement' au Mali.

1.4- Risques et durabilité du projet

Il existe un certain nombre de risques de nature à affecter la réalisation des objectifs du projet. Parmi ces risques, nous pouvons citer :

- Le non respect par l'une ou plusieurs des parties prenantes du présent protocole d'accord et de ses engagements ;

- Le non fonctionnement des structures chargées de l'appropriation des résultats du projet (Comité de Pilotage, Cadre de concertations, Comité d'experts techniques...);
- La non mise en œuvre de projets pilotes traduisant les liens entre pauvreté et Environnement ; et
- La faible participation des bénéficiaires et de leurs organes élus.

Les mesures qui seront prises par le projet IPE pour réduire au minimum ces risques sont les suivantes :

- Assurer l'appropriation du projet par la partie nationale par la mise en place du comité de pilotage et d'un comité d'experts ;
- Assurer que le PNUD et le PNUE fournissent l'appui technique et les services nécessaires pour adresser les problèmes rencontrés dans l'exécution du projet et en particulier pour assurer que les activités du projet renforcent les processus nationaux et vice-versa ;
- Assurer le développement d'un programme de renforcement des capacités et d'appui à la mise en œuvre des stratégies et plans de développement nationaux à plus long terme - IPE phase II ; et
- Assurer un engagement et une participation effective des partenaires notamment locaux dans les zones d'intervention du projet.

Section 2 : Arrangements de gestion et de coordination

2.1- Modalités de mise en œuvre

1. Le projet sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale (NEX) des programmes arrêtés conjointement par le PNUD et le Gouvernement⁵.

2. La coordination du projet sera assurée par une cellule légère rattachée au Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA) en étroite collaboration avec la cellule technique CSLP du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF/CSLP). La cellule IPE est composée d'un coordinateur national et d'un(e) Assistant(e) chargé(e) de l'administration et des finances. Un point focal du MEF/CSLP sera désigné par les autorités compétentes en vue d'une bonne synergie des actions du projet et celles en cours au sein de la cellule CSLP. Le gouvernement du Mali à travers le MEA fournira les locaux et les équipements de bureau nécessaire pour le fonctionnement de la cellule IPE.

La cellule IPE - composée d'un coordinateur de projet et d'un(e) assistant(e) chargée de l'administration et des finances (cf. annexe 2) - est en charge de :

- La gestion journalière liée à la mise en œuvre des activités du projet ;
- La préparation des plans d'exécution pour les phases I et II du projet, y compris des dispositions pour le suivi et l'évaluation des activités qui y sont liées ;
- Le support technique au MAE ainsi que les départements qui y sont associés (STP/CIGQE, DNACPN, DNCN et ABFN) et au MEF/CSLP sur les questions pauvreté-environnement (accompagnement des processus liés au CSLP et à la planification nationale et décentralisée, la collecte de données...);
- La provision d'un appui et conseil technique pour la mise en œuvre et l'exécution du projet (par exemple : la préparation des termes de référence pour le recrutement de consultants, le suivi et coordination des activités de projet...);
- La préparation des appels d'offres pour la fourniture d'équipements ou de services à sous-traiter conformément aux procédures NEX ;
- Le paiement des factures sur base des reçus - certifiant que les marchandises et/ou les services ont été dûment livrés/exécutés - et/ou de demande de paiements direct soumise à l'unité des finances du PNUD ;
- La préparation de rapports techniques et financiers trimestriels et annuels détaillés concernant les progrès et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet ainsi que la situation financière - en ligne avec les procédures NEX ; des rapports annuels et

⁵ Manuel des programmes et projets en exécution nationale, PNUD/MAECI/UNFPA, 2005

- La préparation du rapport final de projet.

3. Le dispositif institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi comprend :

- **Agence d'exécution** : la tutelle administrative et financière du projet IPE- Mali est assurée par le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement qui est l'agent d'exécution.
- **Agence de réalisation** : la Direction Nationale de la Conservation de la Nature est l'agence de réalisation. La DNCN est le responsable technique de la mise en œuvre du projet, notamment à travers la Cellule nationale de Coordination.
- **Le Comité de Pilotage du projet (CP)** : présidé par le Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement ou son représentant, ce CP est chargé de la supervision et de la validation des activités du projet, conformément à l'arrêté n° 06-1763/MEA-SG du 8 Août 2006 (cf. annexe 3). Il est chargé de :
 - approuver le plan d'action annuel du projet, en définissant les critères d'allocation et de priorisation des ressources financières disponibles annuellement ;
 - apprécier la pertinence des activités en rapport avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
 - apprécier la cohérence des activités du projet à tous les niveaux par rapport aux autres politiques sectorielles nationales ;
 - examiner et approuver le rapport annuel technique et financier du projet,
 - faciliter les échanges et la synergie avec d'autres projets et programmes intervenant dans la gestion durables des ressources naturelles en rapport avec la protection de l'environnement et la réduction de la pauvreté.

Afin de formaliser le démarrage des activités de l'année et valider les actions retenues, le CP se réunira courant 3^{ème} trimestre 2007. Une autre réunion se tiendra courant premier trimestre 2008 afin d'approuver le plan de travail de l'année et valider les études qui auront été effectuées au cours de l'année précédente.

- **Le Comité d'experts technique (CET)** : présidé par le point focal du CSLP et - pour lequel le coordonnateur du projet IPE assure le secrétariat - est une cellule de coordination composée d'experts locaux du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (DNACPN, DNCN, STP, ABFN), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF/CSLP), du PNUD, du PMF/FEM, SECO-ONG et de CCA-ONG, IER, PRECAGED, PRC-GERN... Son rôle est de fournir un appui technique aux activités du projet et de faciliter l'accès aux informations et interlocuteurs des institutions nationales. Il pourra à l'occasion s'adjoindre les services de personnes ressources complémentaires qui auront été identifiées par la cellule de coordination du projet

Le MEA aura pour mandat d'assurer le développement de protocoles d'accord avec les programmes connexes existants.

2.2- Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation suivront les procédures du NEX du PNUD et seront assurés par l'équipe de projet et le bureau local du PNUD avec le soutien du PNUE. Le cadre logique donne des indicateurs de performance et d'impact pour la mise en œuvre du projet et les sources de vérification. Ceux-ci constituent la base sur laquelle le système de suivi et évaluation du projet sera développé.

2.2.1 - Composantes principales du plan suivi et évaluation

Les composantes principales du plan de suivi et évaluation sont les suivantes:

(i) Suivi des responsabilités et des événements

Un schéma détaillé des réunions de revue du projet sera développé par l'équipe de Gestion du Projet, en consultation avec les partenaires de mise en œuvre et les représentants des parties prenantes et incorporé dans le rapport de démarrage du projet. Un tel schéma inclura: (i) des chronogrammes indicatifs pour les réunions du Comité de Pilotage et (ii) activités de suivi et d'évaluation liées au projet.

(ii) Suivi journalier de la mise en œuvre

Le suivi journalier de la mise en œuvre sera la responsabilité du Coordinateur du Projet, sur la base du Plan de travail annuel du projet et des indicateurs. L'Equipe de Projet informera le bureau local du PNUD des retards ou difficultés rencontrés pendant la réalisation, pour que l'appui approprié ou mesures correctives puissent être adoptés à temps et de façon efficace.

(iii) Suivi périodique de la mise en œuvre

Le suivi périodique de la mise en œuvre sera fait par le bureau local du PNUD sous forme de réunions semestrielles avec le promoteur du projet, ou plus fréquemment si nécessaire. Cela permettra aux partenaires de faire une idée des contraintes ou difficultés (l'inventaire des problèmes) et de trouver une solution corrective à temps afin d'assurer une mise en œuvre efficace des activités du projet.

2.2.2 - Rapports de Suivi du Projet

Le Coordinateur du Projet, en collaboration avec l'équipe élargie du projet, sera responsable de la préparation et de la soumission des rapports suivants, qui font partie du processus de suivi.

(a) Rapport de Démarrage (RD)

Un rapport de démarrage sera préparé immédiatement après la Réunion de Démarrage. Il inclura un Plan de Travail détaillé de la première année, divisé en calendriers semestriels qui détaillent les activités et les indicateurs de progrès qui guideront la mise en oeuvre pendant la première année du projet. Le Rapport inclura également le budget détaillé du projet pour la première année (entière) de mise en oeuvre, préparé sur la base du Plan de Travail Annuel, et qui inclut toutes les conditions de suivi et d'évaluation pour mesurer effectivement la performance du projet pendant le calendrier ciblé de 12 mois.

Le Rapport de Démarrage inclura plus de détails sur les rôles institutionnels, responsabilités, actions de coordination et mécanismes de réaction des partenaires impliqués dans le projet. De plus, une section décrira l'état d'avancement de la mise en oeuvre du projet et activités de démarrage et une mise à jour des conditions externes ayant changé et qui pourraient affecter la mise en oeuvre du projet.

A la finalisation, le rapport sera mis à la disposition (circulé entre) des partenaires, qui auront une période d'un mois calendaire pour répondre avec des commentaires ou des questions.

(b) Rapports Trimestriels de mise en oeuvre

De courts rapports mettant en exergue (apparence) les principales mises à jour de l'état d'avancement du projet seront fournies par l'équipe du projet chaque trimestre au bureau local du PNUD avec copie au PNUE

(c) Rapport annuel du projet (RAP)

Le RAP est une conditionnalité du PNUD et fait partie du contrôle, suivi et gestion des projets par le bureau local PNUD. Il s'agit d'un rapport d'autoévaluation par l'équipe du projet au bureau local du PNUD du pays qui fournit des informations pour le processus de rédaction des rapports des bureaux locaux du PNUD et le Rapport Annuel Orienté sur les Résultats (RAOR) Un RAP sera préparé annuellement, pour refléter le progrès réalisé sur la base du Plan de Travail Annuel du projet et pour évaluer les performances du projet et de sa contribution dans le cadre de l'atteinte des résultats attendus.

Le format du RAP est flexible, mais devra inclure les informations suivantes:

- Une analyse des performances du projet pour la période du rapport, y compris les apports réalisés et, là où c'est possible il devra fournir des informations sur le niveau d'atteinte des résultats.
- ~~Les contraintes rencontrées qui s'opposent à l'atteinte des résultats et leurs causes~~
- Les trois (au maximum) contraintes majeures à l'atteinte des résultats
- Plan de Travail Annuel, CAE ???et d'autres rapports de dépenses (généralisé par ERP)
- Leçons apprises

- Recommandations claires pour l'orientation future afin de régler les problèmes majeurs qui empêchent une bonne mise en œuvre du projet

Le suivi et l'évaluation suivront les procédures NEX du PNUD et seront assurés par l'équipe de projet et le bureau local du PNUD avec le soutien du PNUE. Le cadre logique donne des indicateurs de performance et d'impact pour la mise en œuvre du projet et les sources de vérification. Ceux-ci constituent la base sur laquelle le système de suivi et évaluation du projet sera développé.

(d) Rapport Final du Projet

Pendant les derniers trois mois du projet, l'équipe du projet préparera le Rapport Final du Projet. Ce rapport compréhensif synthétisera toutes les activités, résultats et rendements du projet, les leçons apprises, objectifs atteints / non atteints, structures et systèmes de mise en œuvre, etc. et sera le constat final des activités du projet pendant la durée d'exécution. Le rapport recommandera aussi des actions à mener pour assurer la pérennisation et la réplique des activités du projet.

Les différents documents produits par le projet seront partagés avec les autorités nationales, le PNUD et le PNUE ; il s'agira principalement des documents relatifs aux différents inventaires des stocks, aux évaluations thématiques, à la stratégie et au plan d'action du (au) rapport final du projet et de tout autre rapport utile à la capitalisation des activités du projet...

2.2.3 - Revue commune

Le gouvernement (au travers du Comité technique de Pilotage) et le PNUD effectueront une revue commune semestriellement, la première revue doit être effectuée suite au premier trimestre (trois mois) de la mise en œuvre du projet. Une visite annuelle des sites d'exécution du projet devra être planifiée et effectuée de manière conjointe.

2.2.4 - Rapports d'activité périodiques

Pour ceci, la cellule IPE suivra les procédures préétablies pour les projets financés par PNUD sous les procédures NEX. Les rapports d'activité périodiques seront établis afin de vérifier si les activités ont été entreprises selon l'ordre chronologique défini et si elles ont été accomplies à temps. Ces rapports doivent inclure la situation budgétaire afin d'identifier/contrer les éventuelles contraintes budgétaires. Ces rapports seront préparés par le coordonnateur de projet et soumis au MAE, au PNUD et au PNUE.

2.2.5 - Rapport financiers pour les fonds PNUE

Le PNUD soumettra au PNUE les rapports financiers d'Atlas concernant la contribution du PNUE (rapports provisoires trimestriels et rapport final à la fin projet).

2.3- Audit

Les contributions du PNUD et du PNUE seront soumises exclusivement aux procédures de vérification internes et externes des comptes prévues par le règlement financier, les règles de gestion financière et les directives du NEX. Si un rapport de contrôle du conseil des auditeurs du PNUD adressé à son Administration contient des observations relatives à ces contributions, une telle information sera communiquée au PNUE. La contribution du Gouvernement sera soumise exclusivement aux procédures de contrôle et de vérification en vigueur. Les rapports ou informations issus de ces vérifications ne pourront être transmises au PNUD ou au PNUE sans l'accord notifié du ministre chargé de l'environnement.

Une mission d'évaluation externe procédera à l'évaluation du projet au terme de son exécution (sur les fonds suivis et évaluation mis à disposition par le PNUD).

2.4- Contexte légal

2.4.1 - L'administration globale

L'administration globale du projet sera régie par les règles et procédures du PNUD, contenues dans le Manuel de Programmation et dans le contexte politique défini par le Conseil d'Administration.

Le présent document de projet constitue l'instrument visé dans l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et le Programme des Nations Unies pour le Développement le 9 juin 1978 et révisé le 3 juin 1980.

2.4.2 - Les modifications

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant résident du PNUD à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- les révisions (de), ou additions à, n'importe quelle annexe du Document du Projet ;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités d'un projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation;
- les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus d'un projet, l'accroissement, dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme

2.4.3 - Achèvement du projet

1. Lorsque toutes les activités relatives au projet auront été achevées, le PNUD et le Gouvernement en informeront le PNUE.
2. Nonobstant l'achèvement du projet, le PNUD conservera le solde inutilisé des paiements jusqu'à ce que tous les engagements pris aux fins de la réalisation du projet aient été réglés et jusqu'à ce qu'il soit mis fin méthodiquement aux dites activités.
3. Si le solde inutilisé des paiements est insuffisant pour couvrir les engagements susmentionnés, le PNUD en informera le PNUE et le Gouvernement afin de convenir de la façon de les régler.
4. Le solde des paiements qui n'aura pas été dépensé après le règlement desdits engagements est utilisé par le PNUD au bénéfice du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA) et en consultation avec le PNUE.

Section 3 : Plan de travail commun et budget

Plan de travail annuel

Année 2007

NB : Pour plus de détails liés aux activités et à la distribution du budget, prière de se référer à l'annexe 1

PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITÉS DE SUIVI	Activités clés/Cibles annuelles des produits	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		Source des fonds	Description du budget	Montant
1. Les connaissances concernant les liens entre Pauvreté et Environnement en Mauritanie sont améliorées et disséminées	1.1	Etudes et analyses des liens entre Pauvreté et Environnement				MEAD/DNCN, MEF/CSLP, PNUD, PNUE	PNUD PNUE	PNUD 35,000 PNUE 158,605	193,605
	1.2	Mise en évidence des liens entre Pauvreté et Environnement pour leur intégration dans les stratégies nationales et décentralisées				MEAD/DNCN, MEF/CSLP, CT, PNUD, PNUE	PNUE	PNUE	14,910
	1.3	Réalisation d'un ensemble de productions médias spécialement développés pour promouvoir la notion d'environnement pour le développement				MEAD/DNCN, MEF/CSLP, PNUD, PNUE	PNUE	PNUE	14,265
	1.4	Développement et mise en œuvre de projets communautaires dans les zones d'interventions PE prioritaires du Mali				MEAD/DNCN, FSN, CT, PNUD, PNUE	PNUD- PNUE	PNUD 20,000 PNUE 143,785	183,785
2. Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés sont développés	2.1	Développement de directives décrivant les étapes pratiques pour intégrer la dimension environnementale dans le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux				MEAD/DNCN, MEF/CSLP, MPAT, PNUD, PNUE	PNUE	PNUE	26,825
	2.2	Développement d'outils de suivi et évaluation				MEAD/DNCN, MEF/CSLP, MPAT, PNUD, PNUE	PNUE	PNUE	33,175
3. Les capacités nationales pour assurer l'intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement nationaux et décentralisés sont renforcées	3.1	Formations et renforcement des capacités				MEAD/DNCN, PNUE	PNUE	PNUE	12,600
	3.2	Assistance technique et appui au projet/programme IPE-Mali (ceci inclut la mise en place et le fonctionnement de la cellule de coordination)				MEAD/DNCN, PNUD, PNUE	PNUE-GoM	GoM 50,000 PNUE 3,880	53,880
	3.3	Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales				MEAD/DNCN, PNUD, PNUE	PNUD	PNUD	17,500
4. Un programme APE-Mali II - pour le renforcement des capacités	4.1	Suivi / évaluation IPE-Mali Phase I				MEAD/DNCN, PNUD, PNUE	PNUD	PNUD	-

4.2	Développement d'un plan d'action détaillé pour IPE-Mali	MEA, MPR, MPAT, PNUD, ...	PNUUE	PNUUE	GoM 50,000 PNUD 72,500 PNUE 428,045 ⁶	550,545
TOTAL						

Plan de travail annuel Année 2008

NB : Pour plus de détails lies aux activités et a al distribution du budget, prière de se référer a l'annexe 1

PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITÉS DE SUIVI	Activités clefs/Cibles annuelles des produits	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		Source des fonds	Description du budget	Montant
1. Les connaissances concernant les liens entre Pauvreté et Environnement en Mauritanie sont améliorées et diffusées	1.1	Etudes et analyses des liens entre Pauvreté et Environnement				MEA/DNCN, MEF/CSLP, PNUD, PNUE	PNUUE		29,325
	1.2	Mise en évidence des liens entre Pauvreté et Environnement pour leur intégration dans les stratégies nationales et décentralisées				MEA/DNCN, MEF/CSLP, CT, PNUD, PNUE	PNUUE		-
	1.3	Réalisation d'un ensemble de productions médias spécialement développés pour promouvoir la notion d'environnement pour le développement				MEA/DNCN, MEF/CSLP, PNUD, PNUE	PNUUE		33,285
	1.4	Développement et mise en œuvre de projets communautaires dans les zones d'interventions PE prioritaires du Mali				MEA/DNCN, FSN, CT, PNUD, PNUE	PNUD- PNUUE	20,000 51,050	71,050
2. Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés sont développés	2.1	Développement de directives décrivant les étapes pratiques pour intégrer la dimension environnementale dans le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux				MEA/DNCN, MEF/CSLP, MPAT, PNUD, PNUE	PNUUE		-
	2.2	Développement d'outils de suivi et évaluation				MEA/DNCN, MEF/CSLP, MPAT, PNUD, PNUE	PNUUE		5,670
3. Les capacités nationales pour assurer l'intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement nationaux et décentralisés sont renforcées	3.1	Formations et renforcement des capacités				MEA/DNCN, PNUE	PNUUE		
	3.2	Assistance technique et appui au projet/programme IPE-Mali (ceci inclut la mise en place et le fonctionnement de la cellule de coordination)				MEA/DNCN, PNUD, PNUE	PNUUE-GoM	50,000 21,820	71,820
	3.3	Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales				MEA/DNCN, PNUD, PNUE	PNUD		17,500
4. Un programme APE-Mali II - pour le renforcement des capacités	4.1	Suivi / évaluation IPE-Mali Phase I				MEA/DNCN, PNUD, PNUE	PNUD		40,000

⁶ GMS non inclu


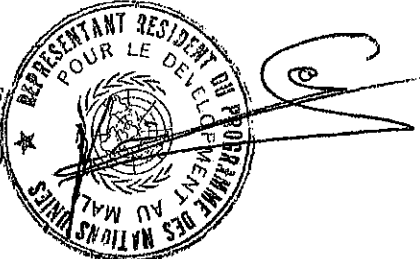
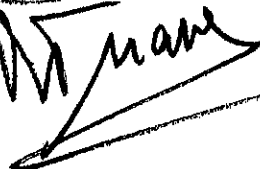
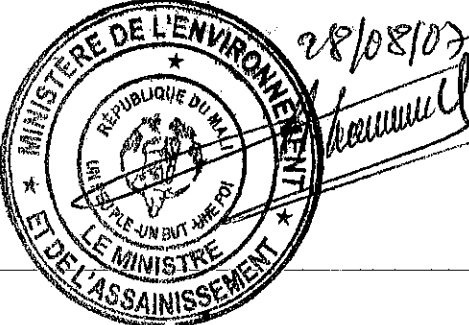
<p>nationales, la mise en oeuvre des stratégies environnementales et le développement de mécanismes financiers et administratifs pour la gestion durable de l'environnement et le bien être humain – est développé</p>	<p>4.2 Développement pour IPE-Mali</p>					<p>MEA, MFR, MPAT, PNUD, E</p>	<p>PNUE</p>	<p>PNUE</p>	<p>2,100</p>
<p>TOTAL</p>								<p>GoM 50,000 PNUD 77,500 PNUE 167,650⁷</p>	<p>295,150</p>

⁷ GMS non inciu

Section 4 : Signatures des homologues nationaux et des organisations du système des Nations Unies participantes

Le présent Accord entrera en vigueur lorsqu'il aura été signé et lorsque le PNUE aura déposé le premier paiement qu'il doit faire conformément à l'échéancier de paiement convenu entre le PNUD et le PNUE et pour une durée de 21 mois.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés, ont signé le présent accord et établi en langue française en trois exemplaires.

Pour le:	Signature	Date	Name/Title
<i>Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)</i>		12/7/07	Ms. Cristina Boelcke Directrice, Division de la Coopération Régionale
<i>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</i>		25-6-07	M. Joseph Byll-Cataria Représentant Résident
<i>Gouvernement du Mali – Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI)</i>		12.6.07	Mr Moctar Ouane Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
<i>Gouvernement du Mali – Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA)</i>		28/08/07	Mr Natié Pléah Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement

ANNEXES

Annexe 1 : Plan de travail pour 21 mois (Avril 2007 – Décembre 2008)

Objectif du projet:
Renforcement des capacités et intégration de la dimension Pauvreté-Environnement dans les plans et stratégies de développement nationaux et décentralisés

Renforcement des capacités et intégration de la dimension Pauvreté-Environnement dans les plans et stratégies de développement nationaux et décentralisés

Titre du projet: <i>Initiative Pauvreté et Environnement (IPE) Mali</i>		Durée: Mars 2007 – Decembre 2008	Budget: \$ 845,695 (5% coûts admin. inclus)		
Résultats attendus	Activités	Sous-activités	Besoins spécifiques	Délai d'exécution et date limite	Budget
1. Les connaissances concernant les liens entre Pauvreté et Environnement sont améliorées et disséminées	1.1 Etudes et analyses des liens entre Pauvreté et Environnement	1.1.1 Evaluation économique du coût de la dégradation de l'environnement et des bénéfices liés à la gestion durable des ressources naturelles afin d'identifier les contraintes et les opportunités pour une croissance économique durable au Mali	<ul style="list-style-type: none"> o Elaboration des TdRs (identification des sites pour les études de cas) o Recrutement des consultants (1 international, 2 nationaux) o Réalisation des études économiques sur les sites identifiés pour les études de cas o Production d'un résumé de l'étude pour les décideurs o Conduite d'un atelier de validation des résultats de l'étude (CP/CT) 	4 mois Mai-Juin 2007	PNUE 84,625 PNUD 49,625 1 Expert International (1 mois) recrutement PNUE 4 Experts Nationaux (2 mois) + enquêteurs régionaux
NB : il est important dans cette étude de faire ressortir les questions de genre.					

	<p>1.1.2 Réalisation d'une Etude Intégrée des Ecosystèmes (EIE) pilote sur une zone spécifique afin d'améliorer la compréhension et les données sur les liens entre Pauvreté et Environnement</p> <p>NB : il est important dans cette étude de faire ressortir les questions de genre. La zone d'étude sera sélectionnée par le coordinateur de projet et le GoM</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Elaboration des TdRs o Recrutement de l'équipe de consultants (max. 5 nationaux, 1 expert international) o Identification de la zone de l'étude et des échelles associées et conduite de l'EIE o Production d'un résumé de l'étude pour les décideurs o Conduite d'un atelier de validation des résultats de l'étude (CP/CI) 	<p>6 mois</p> <p>Mai-Novembre 2007</p>	<p>PNUE 78,980</p> <p>1 Expert international (1 mois) recrutement PNUÉ</p> <p>Equipe de 5 consultants nationaux (+Budget missions terrain)</p>
	<p>1.1.3 Conception et mise en place d'une base de données thématiques sur la protection de l'environnement et l'état de pauvreté afin d'assurer une meilleure surveillance des ressources naturelles du pays et des effets sur la pauvreté</p> <p>NB : il est important dans l'élaboration de cette base de données de faire ressortir les questions de genre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Elaboration des TdRs o Recrutement de l'équipe de consultants o Production d'un manuel d'utilisation/mise à jour de la base de données o Conduite d'un atelier pour la présentation de la base de données et l'introduction/formation à son utilisation/mise à jour 	<p>6 mois</p> <p>Délais d'exécution cf. STP</p>	<p>PNUE 59,325</p> <p>Ce travail doit compléter le travail mis en œuvre par le STP (BDD environnement) et coordonné avec le STP/OSS</p>
<p>1.2 Mise en évidence des liens entre Pauvreté et Environnement pour leur intégration dans les stratégies nationales et décentralisées (sur la base des études réalisées sous I.1) CSLP, Stratégies sectorielles, plan de développement locaux...).</p>	<p>1.2.1 Elaborations de recommandations concernant l'intégration de l'environnement dans le CSLP II pour la révision annuelle de Janvier 2008</p> <p>NB : le projet APE doit assurer un suivi et support technique continu à la cellule CSLP. Le coordinateur national doit être un membre actif du groupe thématique Environnement du CSLP et travailler avec les autres groupes thématiques pour l'intégration de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Elaboration des TdRs (TdRs communs pour 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3) o Recrutement des consultants o Analyse du CSLP II o Production d'une note de synthèse destinée à la cellule CSLP, au MEF et aux Ministères sectoriels o Identification des secteurs prioritaires o Analyse des stratégies sectorielles 	<p>6 semaines</p> <p>Octobre-Novembre 2007</p>	<p>PNUE 14,910</p> <p>2 consultants nationaux (+frais de consultation) appuyés par le Coordinateur de projet et le point focal du CSLP en collaboration avec le comité d'experts/technique (CT) et coordonné avec le STP/OSS et la DNPS (Synergies avec le</p>

		<p>1.2.2 Analyse des stratégies sectorielles pour dégager les lignes directrices et des recommandations permettant d'assurer une meilleure intégration de la dimension environnementale</p> <p>NB : le projet APE doit assurer un suivi et support technique tout au long du processus de développement des nouvelles stratégies sectorielles</p> <p>1.2.3 Analyse de l'intégration de la dimension environnementale dans le processus de développement local et développement de recommandations permettant d'assurer une meilleure intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Production d'une note de synthèse spécifique pour chaque Ministère sectoriel o Identification des régions/cercles prioritaires o Analyse des plans de développement locaux des régions et cercles prioritaires o Production d'une note de synthèse destinée aux décideurs locaux o Conduite d'un atelier de validation des résultats de l'étude (CP/CT) 	<p>Projet Désertification et CSLP de la coop. Italienne)</p>
	<p>1.3 Réalisation d'un ensemble de productions radio / tv / presse et publications spécialement développés pour promouvoir la notion d'<i>environnement pour le développement</i></p>	<p>1.3.1 Elaboration d'une brochure d'information destinée aux ONGs locales et les agents techniques locaux/nationaux sur l'importance de la gestion durable des ressources naturelles pour le bien être humain au Mali (sur base des microprojets IPE et de études réalisées sous IPE)</p> <p>NB : il est important de faire ressortir les questions de genres dans cette brochure</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Elaboration des TdRs o Recrutement des consultants o Production de la brochure o Publication et dissémination o Conduite d'un atelier de présentation de la brochure destiné aux décideurs locaux et aux ONGs travaillant au Mali 	<p>PNUE 5,285</p> <p>Entreprise de communication ou consultants nationaux appuyés par le coordinateur de projets et le comité d'experts/technique (CT) + DENAFLA pour traduction en langue locale (Bambara)</p>

			1.3.2	Développement et diffusion d'une série d'articles de journaux / émissions de radio et/ou télévision pour élever la conscience sur l'importance de la gestion durable des ressources naturelles pour le bien être humain au Mali		<ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement des consultants o Production et diffusion des émissions o Invitation des média lors des conférences/événements liés au projet 	<p>PNUE 42,265</p> <p>Entreprise de communication ou consultants nationaux appuyés par le coordinateur de projets et le comité d'experts/technique (CT) + diffusion sur radios nationale et rurale</p>	<p>Jun 2007 – Décembre 2008</p>
	1.4	Développement et mise en œuvre de projets communautaires dans les zones d'interventions PE prioritaires du Mali démontrant les bénéfices de l'engagement des communautés dans la gestion durable des ressources naturelles et son impact sur le bien être humain	1.4.1	Réalisation d'études diagnostiques sur les sites d'intervention et développement des propositions de microprojets communautaires démontrant l'impact de la gestion durable des ressources naturelles sur le bien être humain	<ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement des consultants o Réalisation des études diagnostiques et développement de propositions/fiches de projet (répondant à des TdRs et un canevas spécifiques incluant les critères de sélection) o Conduite d'un atelier de validation des études diagnostiques, présentation des propositions de microprojets et sélection de 6 microprojets 	<p>PNUE 43,785</p> <p>4 consultants nationaux (+ frais de mission)</p>	<p>2 mois</p> <p>Avril-Mai 2007</p>	
				NB : ce travail doit être réalisé en collaboration étroite avec les communautés (approche participative)				

	<p>1.4.2 Mise en œuvre et suivi des microprojets sélectionnés</p>	<p>o Développement des microprojets (incluant les règles de gestion et les outils de suivi et évaluation e.g. modèles et périodicité pour rapports financiers et narratifs)</p> <p>o Conduite d'un atelier de formation sur les règles de gestion et mise en œuvre des microprojets pour les communautés responsables des microprojets présélectionnés</p> <p>o Réalisation et suivi des microprojets présélectionnés</p>	<p>6-9 mois Jun 2007- Mars 2008</p>	<p>PNUE 170,000 PNUD 40,000 40,000 USD/microprojet + coordination et fonds supplémentaires FEM-PPS, Fonds de Solidarité Nationale et/ou autres (ACDI, GTZ...)</p>
<p>NB : les zones prioritaires d'intervention ont été identifiées par l'étude de sélection et d'identification des sites d'intervention du projet' conduite en 2006.</p>	<p>1.4.3 Elaboration d'un rapport sur les leçons apprises et bonnes pratiques concernant la réalisation/mise en œuvre de microprojets PE communautaires afin de démontrer les bénéfices de la gestion communautaire des ressources naturelles et de l'environnement et de renforcer le rôle des communautés dans la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles au Mali dans les stratégies et plans de développement nationaux et locaux</p>	<p>o Développement d'un rapport sur les leçons apprises et bonnes pratiques pour la réalisation/mise en œuvre de microprojets PE communautaires destinés aux décideurs nationaux et locaux</p> <p>o Conduite d'un atelier de restitution des leçons apprises et bonnes pratiques pour la réalisation/mise en œuvre de microprojets PE communautaires destinés aux décideurs nationaux et locaux</p>	<p>2 semaines AVRIL 2008</p>	<p>PNUE 1,050 (frais de consultation et de déplacement) Travail effectué par le coordinateur de projets approuvé par le comité d'experts/technique (CT) et en collaboration avec les ONGs/Organisations communautaires ayant mis en œuvre les projets pilotes</p>

<p>2. Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationale et décentralisée sont développés</p>	<p>2.1 Développement de directives décrivant les étapes pratiques pour intégrer la dimension environnementale dans le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux</p>	<p>2.1.1 Etude des directives existantes venant d'autres pays (Tanzanie, Rwanda, ...) pour l'intégration de l'environnement dans les plans de développement nationaux et utilisation des résultats de 1.2.1 et 1.2.2 pour développer la directive nationale pour l'intégration de l'environnement dans le CSLP</p> <p>2.1.2 Développement des directives nationales pour l'intégration de la dimension environnementale dans les stratégies sectorielles (utilisation des résultats de 1.2.2 et des directives développés dans d'autres pays)</p> <p>2.1.3 Développement des directives pour l'intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement locaux (utilisation des résultats de 1.2.3 et des directives développés dans d'autres pays)</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Elaboration des TdRs (TdRs communs pour 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3) o Recrutement des consultants o Production d'une note de synthèse destinée à la cellule CSLP et aux décideurs o Production d'une note de synthèse destinée aux décideurs et aux Ministères sectoriels o Production d'une note de synthèse destinée aux décideurs locaux o Conduite d'un atelier pour la présentation des directives destiné aux membres de la cellule CSLP, aux décideurs nationaux, aux planificateurs des Ministères sectoriels et aux planificateurs locaux 	<p>2 semaines</p> <p>Décembre 2007</p>	<p>PNUE 26,825</p> <p>1 consultant international (recruté par le PNUJ) et 2 consultants nationaux (+frais de consultation) appuyés par le Coordinateur de projet et le point focal du CSLP en collaboration avec le comité d'experts/technique (CT) et coordonné avec le STP/OSS et la DNPS</p> <p>(Synergies avec le Projet Désertification et CSLP de la coop. Italienne)</p>
---	--	---	--	--	---

<p>2.2 Développement d'outils de suivi et évaluation</p>	<p>2.2.1 Développement d'une série d'indicateurs Pauvreté-Environnement à intégrer dans le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement des consultants o Production d'un manuel d'identification et de mise en œuvre des indicateurs PE (ou indicateurs de développement durable) destinée aux planificateurs et décideurs nationaux et locaux. o Conduite d'un atelier de formation sur la définition et la mise en œuvre des indicateurs PE au Mali o Développement 3 notes de synthèse proposant des listes d'indicateurs à intégrer dans : <ul style="list-style-type: none"> (i) le CSLP à soumettre à la cellule CSLP, (ii) les stratégies sectorielles à soumettre aux Ministères sectoriels et (iii) les plans de développement locaux à soumettre aux autorités locales 	<p>2 mois</p> <p>Délais d'exécution cf. STP</p>	<p>PNUE 33,175</p> <p>1 Expert international (1 mois) recrutement PNUE pour Mali et Mauritanie</p> <p>1 expert national appuyé par le coordinateur national, le point focal CSLP et le comité d'experts/technique (CT)</p> <p>Ce travail doit compléter le travail mis en œuvre par le STP (BDD environnement) et coordonné avec le CSLP et STP/OSS</p>
--	--	--	---	---

<p>3. Les capacités nationales pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationale et décentralisée sont renforcées</p>	<p>3.1 Formations et renforcement des capacités</p>	<p>2.2.2 Analyse des outils de suivi et évaluation existants (pour le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux) et développement de recommandations concrètes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les outils de suivi et évaluation (en utilisant les résultats de 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3 et 2.2.1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement des consultants o Développement 3 notes de synthèse proposant des recommandations concrètes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les mécanismes de suivi et évaluation : (i) du CSLP à soumettre à la cellule CSLP, (ii) des stratégies sectorielles à soumettre aux Ministères sectoriels et (iii) des plans de développement locaux à soumettre aux autorités locales 	<p>3 semaines</p> <p>Janvier 2008</p>	<p>PNUE 5,670</p> <p>2 consultants nationaux (+frais de consultation) appuyés par le Coordinateur de projet et le point focal du CSLP en collaboration avec le comité d'experts/technique (CT) et coordonné avec le STP/OSS et la DNPS</p>
		<p>3.1.1 Ateliers de formation sur les indicateurs PE pour le Mali (cf. activité 2.2.1 et 2.2.2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Préparation d'une note de synthèse sur les objectifs et public ciblé de la formation o Identification et invitation des participants o Préparation de l'agenda o Préparation logistique o Préparation des documents de formation o Rapport de l'atelier 	<p>Février 2008</p>	<p>PNUE 12,600</p> <p>(consultant international et national + couverture médiatique)</p> <p>Atelier de 3-5 jours pour les membres de la cellule CSLP, les techniciens et planificateurs des Ministères sectoriels et les techniciens et planificateurs locaux, coordonné avec le STP/OSS et la DNPS</p>

		<p>3.1.2 Ateliers de formation sur les Etudes Intégrées des Ecosystèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Préparation d'une note de synthèse sur les objectifs et public ciblé de la formation o Identification et invitation des participants o Préparation de l'agenda o Préparation logistique o Préparation des documents de formation o Rapport de l'atelier 	<p>Mai 2007</p>	<p>PNUJE 12,600 (consultant international et national + couverture médiatique)</p> <p>Atelier de 3-5 jours pour les techniciens de la DNCN et autres bureaux du MAE et les consultants nationaux sélectionnés</p>
<p>3.1.3 Ateliers de Sensibilisation sur le projet IPE (restitution des résultats des études) et les stratégies et politiques de protection de l'environnement et de lutte contre la pauvreté au Mali pour s'assurer que les enjeux du projet sont compris et partagés au niveau national et décentralisé</p> <p>NB : ces ateliers doivent inclure un module de sensibilisation sur le projet IPE avec une présentation des résultats des études réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Préparation d'une note de synthèse sur les objectifs et public ciblé de la formation o Identification et invitation des participants o Préparation de l'agenda o Préparation logistique o Préparation des documents de formation o Rapport de l'atelier 	<p>Mai-Juin 2008</p>	<p>PNUJE 16,800</p> <p>Ateliers de 1-2 jours 1 au niveau national et 3 au niveau régional (Bamako/Segou/Gao)</p>		

4. Un programme APE-Mali II – pour le renforcement	3.2 Assistance technique et appui au projet/programme APE-Mali	3.2.3 Fonctionnement et renforcement de la cellule de coordination du projet/programme	<ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement du coordinateur de projet, d'un(e) assistant(e) administrative et financière et du chauffeur o Installation de la cellule de coordination o Achat des équipements nécessaires (informatique...) o Frais de fonctionnement consommables/ téléphone/ essence 	Mars 2007 – Décembre 2008	PNUD 125,700 PNUJ 25,700 Locaux et équipements pour le fonctionnement de la coordination du projet mis à disposition par le gouvernement
	3.3 Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales	3.3.1 Visite d'échanges d'expériences sur les EIE et autres outils nécessaires pour atteindre les objectifs du projet	o Organisation des visites selon les besoins exprimés par les partenaires du Mali		PNUD 35,000
	4.1 Suivi / évaluation du projet IPE-Mali Phase-I	4.1.1 Suivi/Evaluation du projet	o Développement des TdRs pour recruter une équipe de consultants pour une évaluation externe du projet		PNUD 40,000

des capacités nationales, la mise en œuvre des stratégies environnementales et le développement de mécanismes financiers et administratifs pour la gestion durable de l'environnement et le bien être humain – est développé	4.2 Développement d'un plan d'action détaillé pour IPE-Mali II	<p>4.2.1 Rapport détaillé sur les leçons apprises et bonnes pratiques pour l'intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement du Mali - basé sur les résultats d'IPE Phase I et les expériences des autres pays IPE – identifiant les besoins de renforcement des capacités</p> <p>4.2.2 Développement de propositions pour le renforcement des capacités nécessaires pour assurer l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de développement</p> <p>4.2.3 Identification des besoins de renforcement des capacités au niveau des ONGs nationales/locales pour assurer une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles au niveau des communautés</p> <p>4.2.4 Développement d'un document de projet contenant le plan d'action détaillé et les modalités d'exécution d'IPE-Mali II</p>	<p>o Rapport élaboré par le coordinateur national et le point focal CSLP</p> <p>o Propositions élaborées par le coordinateur national en concertation avec le comité d'experts/technique (CT), le Gouvernement du Mali et les partenaires du projet</p> <p>o Propositions développées par le conseiller/expert technique et coordinateur national sur la base du rapport développé pour l'activité 1.4.3</p> <p>o Document de projet élaboré par le coordinateur national en collaboration avec le comité d'experts/technique (CT), le Gouvernement du Mali, les partenaires du projet le PNUD et le PNUE</p>	<p>Novembre – Décembre 2008</p> <p>Septembre 2008</p> <p>Septembre 2008</p> <p>Décembre 2008</p>	<p>PNUE 2,050</p> <p>Travail effectué par le coordinateur national et le point focal CSLP</p>
--	--	---	---	--	---

Annexe 2 : Termes de référence

1. Coordinateur national

Dans le cadre du projet Initiative Pauvreté-Environnement (IPE) – dont l'objectif est d'assurer l'intégration des questions environnementales dans les stratégies de développement nationales et plus particulièrement dans les politiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) –le Gouvernement du Mali recrute Un(e) Coordinateur(trice) National(e) chargé(e) de la mise en œuvre du projet sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA).

Ce projet régional est financé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sous leur initiative commune - Initiative Pauvreté Environnement (IPE PNUD-PNUE) - qui vise "*l'intégration de la dimensions environnementale dans les politiques et stratégies de développement national*" et le "*Renforcement des capacités de gestion et des politiques environnementales aux niveaux national et local pour la réduction de la pauvreté et le développement durable en Afrique*". Cette initiative concerne actuellement sept pays africains dont le Mali.

Objectifs du projet :

- Améliorer les connaissances de base sur les liens entre pauvreté et environnement et diffuser les résultats ;
- Intégrer l'environnement dans les politiques sectorielles de développement et plus particulièrement dans le CSLP ;
- Renforcer les capacités nationales et locales en matière de gestion environnementale et de lutte contre la pauvreté ;
- Déterminer les outils et indicateurs de la meilleure articulation entre les politiques de gestion de l'environnement et celles de lutte contre la pauvreté.

A - Missions du coordinateur national

Sous la supervision du Directeur National de la Conservation de la Nature, maître d'œuvre délégué du Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) d'une part et la Cellule nationale de Coordination, le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) d'autre part ; le coordinateur national est chargé de :

- la mise en œuvre des activités du projet en étroite collaboration avec les services techniques, la Société Civile et le Secteur privé ;
- la supervision des activités au niveau local et régional ;
- le suivi et de l'évaluation des activités ;
- la mise en œuvre des orientations et recommandations du Comité National de Pilotage dont il assure le secrétariat ;
- la gestion administrative et financière du Projet conformément aux procédures d'exécution nationale (NEX) en vigueur ;
- l'élaboration des plans d'action trimestriels et annuels ;
- la circulation de l'information pour assurer le plaidoyer relatif à l'intégration de la dimension environnementale dans la lutte contre la pauvreté entre tous les acteurs ;
- la recherche de partenariats extérieurs pour favoriser le développement de synergies sur les activités, provoquer des échanges d'expériences et favoriser la mobilisation de fonds supplémentaires ;
- la préparation et la mise en œuvre des cadres de concertation entre les différents acteurs ;
- l'organisation des réunions, des ateliers et autres rencontres périodiques ;
- l'élaboration des rapports périodiques et des comptes-rendus de réunion ;
- compte rendu régulier des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet à la Direction National de la Conservation de la Nature et au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en étroite collaboration avec la responsable du PNUD.

B - Profil requis (NEX manual - 6/Ech.C)

- Une expertise confirmée dans le domaine de la planification des Programmes de développement et dans la mise en œuvre des projets de développement rural dans un contexte de participation optimale des populations locales
- Une bonne connaissance de la décentralisation et du développement durable.
- Une expérience pertinente de plus de 10 ans de la protection de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles ;
- Une bonne aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire, avec obligation de résultats ;
- Une bonne aptitude à la coordination intra et intersectorielle et de travail en équipe avec des acteurs de l'administration, la société civile et les partenaires techniques et financiers ;
- La maîtrise de l'Anglais et l'expérience dans le système des Nations Unies sont des atouts ;

C - Durée

Le coordinateur national est désigné pour une période d'un an renouvelable et son poste est pris en charge par le budget du projet.

2. Assistant(e) Administratif et financier chargé(e) de l'Administration et des Finances

La cellule de Coordination du projet Initiative Pauvreté-Environnement (IPE) chargée d'assurer l'intégration des questions environnementales dans les stratégies de développement visant la réduction de la pauvreté et plus particulièrement dans les politiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), recrute Un(e) Assistant(e) technique chargé(e), sous la responsabilité du coordonnateur du projet, de l'Administration et des Finances.

Ce projet régional est financé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sous leur initiative commune - Initiative Pauvreté Environnement (IPE PNUD-PNUÉ) - qui vise "*l'intégration de la dimensions environnementale dans les politiques et stratégies de développement national*" et le "*Renforcement des capacités de gestion et des politiques environnementales aux niveaux national et local pour la réduction de la pauvreté et le développement durable en Afrique*". Cette initiative concerne actuellement sept pays africains dont le Mali.

Objectifs du projet :

- Améliorer les connaissances de base sur les liens entre pauvreté et environnement et diffuser les résultats ;
- Intégrer l'environnement dans les politiques sectorielles de développement et plus particulièrement dans le CSLP ;
- Renforcer les capacités nationales et locales en matière de gestion environnementale et de lutte contre la pauvreté ;
- Déterminer les outils et indicateurs de la meilleure articulation entre les politiques de gestion de l'environnement et celles de lutte contre la pauvreté.

A - Missions de l'Assistant

L'Assistant(e) technique administratif et financier est chargé, sous la responsabilité du coordinateur du projet, de :

1.1- Sur le plan administratif :

- Tenir le secrétariat lors des différentes réunions du projet et rédiger les procès verbaux de réunion.
- Accueillir et orienter les interlocuteurs et collaborateurs du projet ;
- Assurer le suivi quotidien du projet
- Préparer les correspondances, courriers ou tout autre documents qui lui seront soumis (saisie, impression, photocopie, reliure, etc...);

- Savoir classer et archiver des documents, gérer et sauvegarder la documentation physique et informatique ;
- Veiller à la bonne exploitation des moyens et outils de fonctionnement du projet ;
- Rechercher et mettre en forme l'information produite par le projet ;
- Contribuer à la préparation des missions des partenaires du projet et plus particulièrement les partenaires directs (PNUE, Bailleurs, Institutions internationales chargées des formations, Consultants).

1.2- Sur le plan de la Financier :

- Elaborer des rapports comptables conformément aux recommandations du manuel de procédures de l'exécution NEX ; Tenir les documents comptables ; Assurer l'exhaustivité et l'exactitude des comptes comptables ; Assurer l'approvisionnement et la gestion des consommables ;

B – Qualifications (NEX manual - 4/Ech.B)

- Qualité de Rédaction ; Organisation rigoureuse ; Preuve d'un très bon sens de la communication ;
- Une bonne connaissance des procédures en vigueur dans le système des Nations Unies. Une connaissance et expérience des procédures NEX constituent un atout majeur ;
- De bonnes notions de comptabilité. Avoir un très bon niveau en langue française / La connaissance de l'Anglais constitue un atout important ;
- Maîtriser un tableur et un traitement de texte.

C - Durée

L'assistant(e) chargé(e) de l'administration et des finances est désigné pour une période d'un an renouvelable et son poste est pris en charge par le budget du projet.

Annexe 3 : Arrêté no 06-1763/MEA-SG relatif au Comité de Pilotage

24/06
07

SECRETARIAT
DU GOUVERNEMENT
DLTG - DA

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N°06-1763/MEA-SG DU 8 AOUT 2006

PORANT CREATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DU PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES ET LOCALES POUR UNE MEILLEURE ARTICULATION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE AVEC LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT,

- Vu la Constitution,
- Vu l'Accord du financement du Projet de renforcement des capacités nationales et locales pour une meilleure articulation des politiques environnementales dans la lutte contre la pauvreté entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Mali, signé le 4 octobre 2005 ;
- Vu l'Ordonnance n°98-025/P-RM du 25 août 1998 portant création de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature, ratifiée par la Loi n°98-056 du 17 décembre 1998 ;
- Vu le Décret n°04-141/P-RM du 02 mai 2004 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est créé auprès du Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement un Comité de Pilotage du projet de renforcement des capacités nationales et locales pour une meilleure articulation des politiques environnementales dans la lutte contre la pauvreté.

Article 2 : Le Comité de Pilotage du Projet de renforcement des capacités nationales et locales pour une meilleure articulation des politiques environnementales dans la lutte contre la pauvreté, a pour mission d'assurer le pilotage et le suivi du Projet ;

A ce titre, il est chargé de :

- approuver les critères d'identification et de sélection des sites d'intervention du projet ;
- approuver les critères d'éligibilité des bénéficiaires cibles en cohérence avec la politique d'intervention des autres projets ;

- approuver le plan d'action annuel du projet, en définissant les critères d'allocation et de priorisation des ressources financières disponibles annuellement ;
- apprécier la pertinence des activités en rapport avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- apprécier la cohérence des activités du projet à tous les niveaux par rapport aux autres politiques sectorielles nationales ;
- examiner et approuver le rapport annuel technique et financier du projet,
- faciliter les échanges et la synergie avec d'autres projets et programmes intervenant dans la gestion durable des ressources naturelles en rapport avec la protection de l'environnement et la réduction de la pauvreté.

Article 3 : Le Projet de renforcement des capacités nationales et locales pour une meilleure articulation des politiques environnementales dans la lutte contre la pauvreté est une sous composante du Programme de Renforcement des capacités de l'Etat et des Collectivités locales en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. A ce titre les deux initiatives ont sensiblement les mêmes membres de Comité National de Pilotage.

Article 4 : Le Comité de Pilotage du Projet de renforcement des capacités nationales et locales pour une meilleure articulation des politiques environnementales dans la lutte contre la pauvreté se compose comme suit :

Président : Le Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement ou son représentant ;

Membres :

- un représentant de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature ;
- un représentant de la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances ;
- un représentant du Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la gestion des Questions Environnementales
- un représentant de la Cellule Nationale de Coordination du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté ;
- un représentant de l'Agence du Bassin du Fleuve Niger ;
- un représentant de la Direction Nationale des Collectivités Territoriales ;
- un représentant de l'Institut Géographique National ;
- un représentant de la Direction Nationale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- un représentant du Fonds de Lutte Contre la Désertification pour la Réduction de la Pauvreté au Sahel ;
- un représentant du Programme de Micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial ;
- un représentant de la Direction Nationale de la Planification et du Développement Local ;
- un représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement ;
- un représentant de la Coordination des Associations et Organisations Féminines ;
- un représentant de l'Institut d'Economie Rurale ;

- un représentant de l'Assemblée Permanente des Chambres de l'Agriculture du Mali ;
- un représentant du Conseil de Coordination et d'Appui aux Organisations non Gouvernementales ;
- un représentant du Secrétariat de Coordination des Organisations non Gouvernementales.

Article 4 : Le comité de Pilotage du Projet de renforcement des capacités nationales et locales pour une meilleure articulation des politiques environnementales dans la lutte contre la pauvreté, peut s'il juge nécessaire faire appel à toute personne physique ou morale en raison de ses compétences.

Article 5 : Le secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par le Point Focal du Projet.

Article 6 : Le Comité de Pilotage se réunit une fois par an sur convocation de son président. Il peut tenir des réunions extraordinaires

Article 7 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS:

- | | |
|--------------------------------|----|
| - Original | 1 |
| - P-RM-AN-CS-SGG-CESC-CC-HCCT | 7 |
| - Primature et tous Ministères | 28 |
| - Vérificateur Général | 1 |
| - DNCN, Point Focal | 2 |
| - MEA/DAF | 1 |
| - Archives | 1 |
| - J.O | 1 |

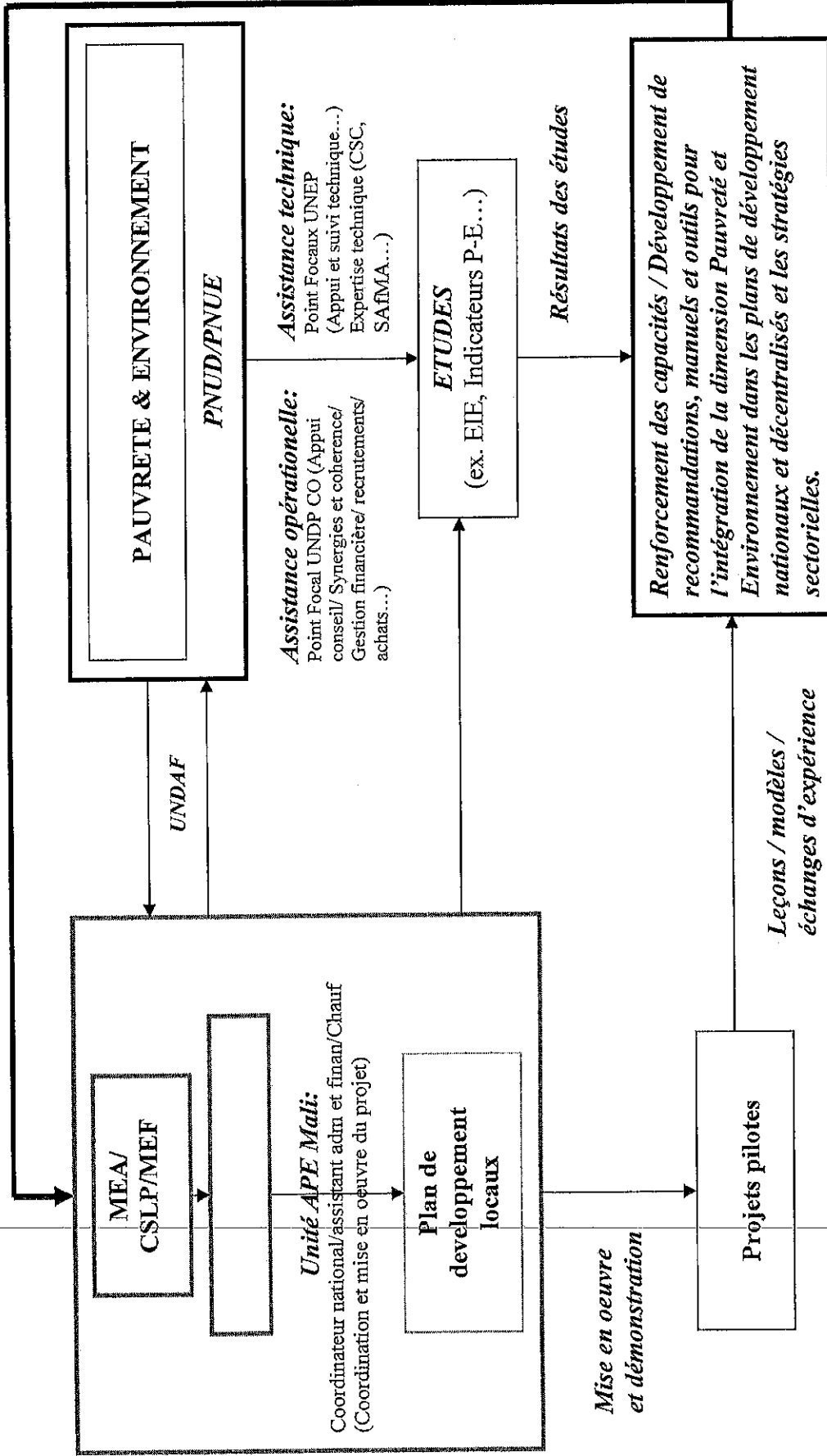
Bamako, le 8. AOUT 2006

Le Ministre de l'Environnement
et de l'Assainissement,

Nancoman KEITA



Annexe 4 : Diagramme IPE-Mali



- Légende:**
- Gouvernement Mauritanie
 - Niveau National
 - Niveau décentralisé
 - Système des Nations Unies

Annexe 5 : Accord PNUD-PNUE pour le recrutement des experts internationaux

LETTRE D'ACCORD STANDARD ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE) POUR L'APPUI A L'EXECUTION NATIONALE

Monsieur le Ministre,

1. Nous avons l'honneur de nous référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA) (ci-après nommée « *le gouvernement* ») et les représentants du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) (ci-après nommée « *l'agence des Nations unies* ») concernant la participation du PNUE à la mise en œuvre de l'appui du PNUD au programme/projet [00040874 - *Initiative Pauvreté et Environnement pour le 'Renforcement des capacités et l'intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement national'*], qui sera exécuté par le gouvernement, représenté à cette fin par le MEA.
2. L'institution désignée reconnaît que le PNUE jouit des privilèges et immunités prévus par la Convention sur les privilèges et immunités des agences spécialisées, que le gouvernement de la République du Mali a signé le 9 Juin 1978.
3. Conformément au document d'appui au programme ou au document de projet, ainsi qu'aux termes et conditions ci-après, nous confirmons que nous acceptons les services à fournir par l'agence des Nations Unies aux fins de la réalisation de ce programme ou projet. Des consultations étroites auront lieu entre l'agence des Nations Unies et l'institution désignée sur tous les aspects des services à rendre tels que décrits dans l'Annexe 1 à la lettre d'accord intitulée : « Description des services ».
4. L'agence des Nations Unies fournira les services et facilités décrits dans l'Annexe 1 de la lettre d'accord intitulée : « Description des services ».
5. L'institution désignée endossera la responsabilité générale de la mise en œuvre de l'appui au programme/projet du PNUD et désignera un coordonnateur du programme/projet.
6. Le personnel affecté au programme/projet par l'agence des Nations Unies, et sous contrat avec cette dernière, travaillera sous la supervision du coordonnateur du programme/projet. Les modalités de supervision seront déterminées en concertation mutuelle et consignées dans les attributions du personnel. Le personnel devra rendre compte à l'agence des Nations Unies de la manière dont il s'acquitte des fonctions qui lui ont été assignées.
7. En cas de désaccord entre le coordonnateur du programme/projet et le personnel de l'agence des Nations Unies affecté au programme/projet, le coordonnateur du programme/projet soumettra le problème à l'agence des Nations Unies afin de trouver une solution satisfaisante. Dans l'intervalle, les décisions du coordonnateur du programme/projet prévaudront.
8. Dès la signature de cette lettre d'accord et conformément au budget figurant dans le document d'appui au programme/document de projet et dans le plan de travail, l'institution désignée consent que le PNUD-Mali, qui est responsable de la gestion des fonds relatifs au présent accord, pourra effectuer des paiements directs à la demande de l'agence des Nations Unies, selon le calendrier des paiements établi en Annexe 2 : Calendrier des services, facilités et paiements.
9. L'agence des Nations Unies soumettra tous les rapports relatifs au programme/projet que le coordonnateur du programme/projet peut raisonnablement demander dans l'exercice de ses fonctions, ainsi qu'aux fins d'audit.
10. L'agence des Nations Unies soumettra des descriptions de poste et des candidats pour les postes prévues à la section 1 de l'Annexe 2 et obtiendra l'agrément de l'institution désignée pour le personnel devant être affecté au programme/projet.
11. Toutes modifications au document d'appui au programme ou au document de projet, pouvant affecter les activités entreprises par l'agence des Nations Unies, conformément à l'Annexe 1, ne seront recommandées

qu'après concertation avec l'agence des Nations Unies. Les présentes dispositions ne peuvent être modifiées que par consentement, au moyen d'amendements apportés à la présente lettre d'accord.

12. Les dispositions du présent accord resteront en vigueur jusqu'à la fin du programme/projet, ou l'achèvement des activités devant être entreprises par l'agence des Nations Unies conformément à l'Annexe 2, ou jusqu'à leur dénonciation par l'une ou l'autre parties. Le calendrier des paiements figurant à l'Annexe 2 restera en vigueur tant que l'agence des Nations Unies accomplit ses fonctions, sauf avis contraire de l'institution désignée transmis par écrit au PNUD.

13. Les dispositions pertinentes du document d'appui au programme/document de projet et de ses révisions, ainsi que celles du règlement financier et des règles de gestion financière de l'agence des Nations Unies, s'appliqueront à toute question qui ne serait pas spécifiquement couverte par le présent accord.

14. Toute correspondance future concernant l'application du présent accord, autre que les lettres d'accord signées ou amendements audit accord, devra être adressée au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI)

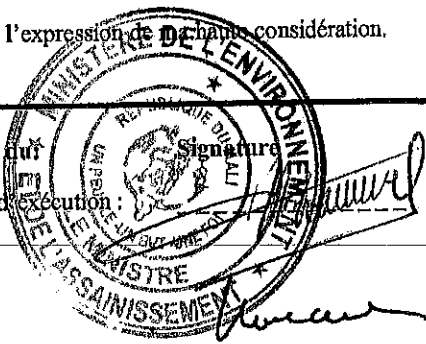
15. L'institution désignée et l'agence des Nations Unies tiendront le représentant résident du PNUD pleinement informé de toutes les mesures prises par eux pour donner effet au présent accord.

16. Sauf indication contraire donnée dans le paragraphe 6 ci-dessus, tout différent entre l'institution désignée et l'agence des Nations Unies découlant de, ou ayant trait à la présente lettre, et ne pouvant pas être réglée par la négociation ou tout autre mode de règlement convenu, sera soumis, à la demande de l'une ou l'autre des parties, à un tribunal d'arbitrage de trois membres. Chaque partie désignera un médiateur et les deux médiateurs en nommeront un troisième qui sera le président du tribunal. Si 15 jours après la désignation des deux médiateurs, le troisième médiateur n'a pas été nommé, l'une ou l'autre des parties peut demander au Président de la Cour Internationale de Justice de nommer le médiateur en question. Le tribunal établira son propre règlement intérieur, deux médiateurs constituant le quorum dans tous les cas, et toutes les décisions nécessiteront l'accord de deux des médiateurs. Les dépenses afférentes au tribunal, telles qu'évaluées par ce dernier, seront supportées par les deux parties. La sentence arbitrale sera motivée et définitive et aura force exécutoire pour les parties.

17. L'institution désignée traitera et sera responsable de toute réclamation de tiers et différends, résultant des opérations couvertes par le présent accord, qui viserait le PNUD ou l'agence des Nations Unies, leurs fonctionnaires ou toute autre personne fournissant des services pour leur compte, et les dégagera de toute responsabilité à l'égard de telles réclamations ou différends. La présente disposition ne s'appliquera pas lorsque les parties conviennent que la réclamation ou le différend résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle des personnes sus-mentionnés.

Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer deux exemplaires de la présente lettre et les retourner à ce bureau. Votre acceptation constituera, de ce fait, la base de la participation de votre organisation à la mise en œuvre du programme/projet.

Monsieur, l'expression de mon haute considération.

Au nom du Agence d'exécution :		Nom/Titre	Date
	Signature		
		Pour l'agent d'exécution Natié Pléah Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement - MAE	28/09/07
UNEP	-----	Pour le PNUD Ms. Cristina Boelcke, Directrice Division de la Coopération Régionale	-----

Annexe 1

DESCRIPTION DES SERVICES

Numéro de programme/projet : 00040874

Titre du programme/projet : *Initiative Pauvreté et Environnement pour le 'Renforcement des capacités et l'intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement national'*

Activity :

1. *Appui technique spécifique pour les activités 1.1.1, 1.1.2, 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3 du plan d'action 2007-2008*
2. *Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales (activité 3.3 du plan d'action 2007-2008)*

Travaux à effectuer par l'agence des Nations Unies :

Le PNUE - au travers du centre Pauvreté et Environnement PNUD-PNUE - appuiera la partie nationale au plan technique, dans les domaines suivants :

1. *Appui technique spécifique pour les activités 1.1.1, 1.1.2, 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3 et 2.2.1 du plan d'action 2007-2008*

Appui technique 1.1 :

- **Produit escompté :** Evaluation économique du coût de la dégradation de l'environnement et des bénéfices liés à la gestion durable des ressources naturelles afin d'identifier les contraintes et les opportunités pour une croissance économique durable en Mauritanie (activité 1.1.1 du plan d'action 2007-2008)
- **Activités :**
 - Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de cette activité et l'élaboration du rapport correspondant
 - Elaboration et transmission des Demandes de Paiement Direct au PNUD sur les fonds du projet

Appui technique 1.2 :

- **Produit escompté :** Réalisation d'une Evaluation Intégrée des Ecosystèmes (EIE) pilote sur une zone spécifique afin d'améliorer la compréhension et les données sur les liens entre Pauvreté et Environnement (activité 1.1.2 du plan d'action 2007-2008)
- **Activités :**
 - Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de cette activité et l'élaboration du rapport correspondant
 - Elaboration et transmission des Demandes de Paiement Direct au PNUD sur les fonds du projet

Appui technique 1.3 :

- **Produit escompté :** Développement de directives décrivant les étapes pratiques pour intégrer la dimension environnementale dans le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux (activité 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3 du plan d'action 2007-2008)
- **Activités :**
 - Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de cette activité et l'élaboration du rapport correspondant
 - Elaboration et transmission des Demandes de Paiement Direct au PNUD sur les fonds du projet

Appui technique 1.4 :

- **Produit escompté** : Développement d'une série d'indicateurs Pauvreté-Environnement à intégrer dans le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux (activité 2.2.1 du plan d'action 2007-2008)
- **Activités** :
 - Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de cette activité et l'élaboration du rapport correspondant
 - Elaboration et transmission des Demandes de Paiement Direct au PNUD sur les fonds du projet

Description des services :

La liste des services et le calendrier de leur mise en œuvre sont indiqués dans l'annexe 2 du présent accord.

Annexes :

Les termes de référence et candidatures des experts seront spécifiés ultérieurement avec l'appui du Conseiller Technique du PNUE et au fur et à mesure de la mise en œuvre des activités indiquées dans l'annexe 2 du présent accord.

Annexe 2

CALENDRIER DES SERVICES, FACILITES ET PAIEMENTS

PRODUITS DU PROGRAMME		ACHEVES PLANIFIEES		CADRE CHRONOLOGIQUE 2007-2008		BUDGET PLANIFIE	
Éléments de base, compris les objectifs annuels		Description des réalisations prévues		Sources de financement		Description dans le budget 2007	
<p><i>I rapport sur l'évaluation du coût de la dégradation de l'environnement et bénéfices liés à la gestion durable des ressources naturelles au Mali (élaboré conjointement avec les consultants nationaux recrutés pour cette activité)</i></p> <p><i>I rapport d'étude intégrée des écosystèmes (EIE) concernant la zone d'étude identifiée par le gouvernement du Mali et les partenaires dans le cadre du projet (élaboré conjointement avec les consultants nationaux recrutés pour cette activité)</i></p> <p><i>I directive décrivant les étapes pratiques pour intégrer la dimension environnementale dans le CSLP, I directive décrivant les étapes pratiques pour intégrer la dimension environnementale dans les stratégies sectorielles et I directive décrivant les étapes pratiques pour intégrer la dimension environnementale dans les plans de développement locaux</i></p> <p><i>I rapport contenant une série d'indicateurs Pauvreté-Environnement à intégrer dans le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux.</i></p>	Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de l'activité 1.1.1 du plan d'action 2007-2008 et l'élaboration du rapport correspondant	PNUE	Consultants internationaux	71200	1200	\$ 19,800	
	Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de l'activité 1.1.2 du plan d'action 2007-2008 et l'élaboration du rapport correspondant	PNUE	Consultants internationaux	71200	1200	\$ 19,800	
	Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de l'activité 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3 du plan d'action 2007-2008 et l'élaboration du rapport correspondant	PNUE	Consultants internationaux	71200	1200	\$ 6,600	
	Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de l'activité 2.2.1 du plan d'action 2007-2008 et l'élaboration du rapport correspondant	PNUE	Consultants internationaux	71200	1200	\$ 13,200	
	Frais de gestion (5%)	PNUE	Sundry	74500	5300	\$ 2,970	
Total						\$ 62,370	

Note :

- Les dépenses des services de personnel peuvent être limitées au salaire, indemnités et autres prestations, y compris le remboursement des impôts sur le revenu dus et des frais de transport au moment du recrutement, les frais de déplacement professionnels dans le pays ou la région du programme et les frais de rapatriement.
 - L'institution désignée devra fournir des services divers tels que le secrétariat, les services postaux et de télégrammes et les frais de transports du personnel de l'agence des Nations Unies occasionnés dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions.
- Des ajustements peuvent être apportés à chaque section, en concertation avec l'institution désignée et l'agence des Nations Unies. De tels ajustements peuvent être apportés s'ils sont conformes aux dispositions du document d'appui au programme ou le document de projet et s'il y a de l'intérêt du programme ou projet.

Annexe 6 : UNEP Reporting Requirements

1.0 - Project Monitoring and Reporting

1.1 - Project Financial Reports

In line with UNDP reporting procedures, UNDP-Mali will submit the Combined Delivery Report (CDR) from Atlas as yearly financial reporting document to UNEP. In order to facilitate the financial reporting related to UNEP's financial contribution to the project, UNDP must enter the budget according to the budget table below (Annex 6.1) relating the UNDP-Atlas account codes to the UNEP-IMIS account codes. All expenditures related to UNEP funds must be strictly raised in line with the listed account codes.

In order for UNEP to monitor expenditures, UNDP will send the Project Budget Balance (PBB) related to UNEP funds on a quarterly basis as at 31 March, 30 June, 30 September and 31 December using the new format of the budget table below. The Project Budget Balance (PBB) will be dispatched to UNEP within 15 days of the end of the three-month period to which they refer.

UNDP will provide UNEP with an end of year Project Budget Balance (PBB) as at 31 December of each year and the Combined Delivery Report (CDR) after the closure of UNDP annual accounts at 31 March of each year.

UNEP will record the expenditures using the UNEP-IMIS account codes in the budget format table and as presented in the Project Budget Balance. For reporting purposes of this particular project, the quarterly Project Budget Balance (PBB) will be used in place of the quarterly expenditure statements required to be submitted to UNEP by Agencies implementing UNEP projects.

UNDP will provide any other details of the expenditures against the UNDP-ATLAS account codes. In order to facilitate further analysis of the expenditures for each account code, UNDP will submit an excel spreadsheet (UN Expenditure Detail) of the data available in ATLAS system related to UNEP's financial contribution to the project together with the Project Budget Balance (PBB) as at 30 June and 31 December.

A final Project Budget Balance (PBB), reflecting actual final expenditures under the project, when all obligations have been liquidated will be sent to UNEP on completion of the project.

1.2 - Progress Reports

The quarterly progress reports and annual progress reports in line with UNDP format and procedures and submitted by the project coordinator to UNDP-Mali will also be submitted to UNEP.

1.3 - Final Report

The Final report in line with UNDP format and procedures and submitted by the project coordinator to UNDP-Mali will also be submitted to UNEP.

1.4 - Substantive Reports

- Where there is budgetary provision for publication in the UNEP contribution to the budget

UNDP-Mali will ensure submission to UNEP three copies in draft of any substantive project report(s) for clearance prior to their publication in final form. UNEP's views on the report(s) and any suggestions for amendments of wording will be conveyed expeditiously to UNDP-Mali and also MEA with an indication of any disclaimer or recognition which UNEP might wish to see appear in the publication.

Both the cover and the title page of all substantive reports will carry the logo of UNEP (if they are issued as publications) and the title "United Nations Environment Programme", together with that of the cooperating partners publishing the report.

Copyright and royalties will normally be claimed by UNEP on publications produced under a UNEP project and financed by UNEP; the rate of royalties payable to UNEP will be 10%.

UNEP will receive 10 free copies of the published work in each of the agreed languages for its distribution purposes. Alternatively, UNEP will provide its own distribution list to UNDP-Mali in cases where UNDP-Mali is solely or partly responsible for the distribution.

- Where there is no budgetary provision in the UNEP contribution

At the appropriate time, UNDP-Mali will obtain from MEA and submit to UNEP three copies in draft of any substantive project report(s) and, at the same time, inform UNEP of any plans for publication of that report(s). UNEP will give UNDP-Mali substantive clearance of the manuscript, indicating any suggestions for change and such wording (recognition, disclaimer, etc) as it would wish to see figure in the preliminary pages or in the introductory texts.

It will equally consider the publishing proposal of MEA and will make comments thereon as advisable.

2.0 - Terms and Conditions

2.1 - Non-expendable equipment

UNDP-Mali will assist MEA to maintain records of non-expendable equipment (items costing \$1,500 or more as well as items of attraction such as pocket calculators) purchased with UNEP funds and will submit an inventory of all such equipment to UNEP once a year indicating description, serial number (if any), date of purchase, cost and present condition of each item attached to the progress report submitted on 30 June. Within 60 days of the completion of the project UNDP-Mali will submit to UNEP a final inventory of all non-expendable equipment purchased under the project indicating description, serial number (if any), date of purchase, cost and present condition, together with UNDP-Mali/ proposal for the disposal of the equipment. Non-expendable equipment purchased with UNEP funds remain the property of UNEP until disposal is authorized by UNEP, in consultation with UNDP-Mali. The proceeds for the sale of equipment (duly authorized by UNEP) shall be credited to the accounts of UNEP.

2.2 - Responsibility for cost overruns

UNDP-Mauritania is authorised to enter into commitments or incur expenditures up to a maximum of 20 per cent over and above the annual amount foreseen in the project budget under any budget sub-line, provided the total cost of the UNEP annual contribution is not exceeded. This may be done without prior authorization, but once the need for these additional funds becomes apparent, a revised budget request should be submitted to UNEP immediately. Cost overruns are the responsibility of UNDP-Mali, unless a revised budget has been agreed with UNEP.

Any cost overrun (expenditures in excess of the budgeted amount) on a specific budget sub-line over and above the 20 per cent flexibility mentioned above should be met by the organization which originally assumed responsibility for authorising the expenditure, unless a revision has been agreed to by UNEP prior to the authorisation to cover it. Savings in one budget sub-line may not be applied to overruns of over 20 per cent in other sub-lines, even if the total cost to UNEP remains unchanged, unless this is specifically authorised by UNEP upon presentation of the request. In such a case, a revision to the project document amending the budget will be issued by UNEP. UNDP-Mali and MEA should take reasonable measures to minimize the effect of exchange losses. Overall project expenditures including any exchange losses cannot exceed the UNEP approved budget allocation to the project.

2.3 - Claims by third parties against UNEP

UNDP-Mali and/or MEA shall be responsible for dealing with any claims which may be brought by third parties against UNEP and its staff, and shall indemnify UNEP and its staff against any claims or liabilities resulting from operations carried out by UNDP-Mali/MEA under this project document, except where such claims or liabilities arise from negligence or wilful misconduct of the staff of UNEP.

2.4 - Cash advance requirements

In line with the existing arrangements between UNEP and UNDP Headquarters, authorization will be given each year, by UNEP to UNDP-Mali for the disbursement of funds towards the project

expenditures to be incurred by MEA in accordance with the project activities, work plan and annual budget.

2.5 - UNDP Administrative Cost Recovery

An administrative cost recovery (GMS) of 5% of the total expenditure will be charged by UNDP-Mali.

2.6 - Unspent funds

Any portion of cash advances remaining unspent or uncommitted by UNDP-Mali on completion of the project will be reimbursed to UNEP within one month of the presentation of the final statement of accounts. In the event that there is any delay in such disbursement, UNDP-Mali will be financially responsible for any adverse movement in the exchange rates.

ANNEX 6.1

Project Outcome		UNEP Budget 2007	
1	Outcome 1: Les connaissances concernant les liens entre pauvreté et environnement sont améliorées et déssimulées		
	UNDP-ATLAS Account codes	UNEP-IMIS Account codes	
	71300 National consultants	1220 National consultants	\$ 32,640.00
	71200 International consultants	1200 International consultants	\$ 15,840.00
	71600 Travel - DSA	1600 Travel and DSA	\$ 6,806.00
	72200 Equipment and Furniture	4200 Non expandable equipment	\$ -
	72100 Contractual services	2300 Sub-contracts for commercial services	\$ 102,000.00
	74200 Audio Visual & Print prod costs	5200 Reporting costs	\$ 1,200.00
	74500 Miscellaneous expenses	5300 Sundry	\$ 27,985.00
	75100 Facilities & Administration (GMS 5%)	5300 Sundry	\$ 9,304.00
Total outcome 1		\$ 195,755.00	
2	Outcome 2: Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés sont développés		
	UNDP-ATLAS Account codes	UNEP-IMIS Account codes	
	71300 National consultants	1220 National consultants	\$ 5,280.00
	71200 International consultants	1200 International consultants	\$ 7,920.00
	71600 Travel - DSA	1600 Travel and DSA	\$ 5,458.00
	72200 Equipment and Furniture	4200 Non expandable equipment	\$ -
	72100 Contractual services	2300 Sub-contracts for commercial services	\$ -
	74200 Audio Visual & Print prod costs	5200 Reporting costs	\$ 8,00.00
	74500 Miscellaneous expenses	5300 Sundry	\$ 4,851.00
	75100 Facilities & Administration (GMS 5%)	5300 Sundry	\$ 1,214.00
Total outcome 2		\$ 63,705.00	
3	Outcome 3: Les capacités nationales sont renforcées pour assurer l'intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement nationaux et locaux		
	UNDP-ATLAS Account codes	UNEP-IMIS Account codes	
	71300 National consultants	1220 National consultants	\$ 7,284.00
	71200 International consultants	1200 International consultants	\$ -
	71600 Travel - DSA	1600 Travel and DSA	\$ 600.00
	72200 Equipment and Furniture	4200 Non expandable equipment	\$ -
	72100 Contractual services	2300 Sub-contracts for commercial services	\$ -
	74200 Audio Visual & Print prod costs	5200 Reporting costs	\$ -
	74500 Miscellaneous expenses	5300 Sundry	\$ 19,795.00
	75100 Facilities & Administration (GMS 5%)	5300 Sundry	\$ 1,355.00
Total outcome 3		\$ 29,034.00	
4	Outcome 4: Le programme IPE-Mali II pour le renforcement (i) des capacités des Institutions et de la société civile aux niveaux national et local et (ii) des mécanismes financiers et administratifs pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et le bien être humain est développé		
	UNDP-ATLAS Account codes	UNEP-IMIS Account codes	
	71300 National consultants	1220 National consultants	\$ -
	71200 International consultants	1200 International consultants	\$ -
	71600 Travel - DSA	1600 Travel and DSA	\$ -
	72200 Equipment and Furniture	4200 Non expandable equipment	\$ -
	72100 Contractual services	2300 Sub-contracts for commercial services	\$ -
	74200 Audio Visual & Print prod costs	5200 Reporting costs	\$ -
	74500 Miscellaneous expenses	5300 Sundry	\$ -
	75100 Facilities & Administration (GMS 5%)	5300 Sundry	\$ -
Total outcome 4		\$ -	
Total UNEP funds transferred		\$ 250,312.00	

Project Outcome		UNEP Budget 2008
1	Outcome 1: Les connaissances concernant les liens entre pauvreté et environnement sont améliorées et disséminées	
	UNDP-ATLAS Account codes	UNEP-IMIS Account codes
	71300 National consultants	1220 National consultants
	71200 International consultants	1200 International consultants
	71600 Travel - DSA	1600 Travel and DSA
	72200 Equipment and Furniture	4200 Non expandable equipment
	72100 Contractual services	2300 Sub-contracts for commercial services
	74200 Audio Visual & Print prod costs	5200 Reporting costs
	74500 Miscellaneous expenses	5300 Sundry
	75100 Facilities & Administration (GMS 5%)	5300 Sundry
	Total outcome 1	\$ 291,234.00
2	Outcome 2: Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés sont développés	
	UNDP-ATLAS Account codes	UNEP-IMIS Account codes
	71300 National consultants	1220 National consultants
	71200 International consultants	1200 International consultants
	71600 Travel - DSA	1600 Travel and DSA
	72200 Equipment and Furniture	4200 Non expandable equipment
	72100 Contractual services	2300 Sub-contracts for commercial services
	74200 Audio Visual & Print prod costs	5200 Reporting costs
	74500 Miscellaneous expenses	5300 Sundry
	75100 Facilities & Administration (GMS 5%)	5300 Sundry
	Total outcome 2	\$ 38,182.00
3	Outcome 3: Les capacités nationales sont renforcées pour assurer l'intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement nationaux et locaux	
	UNDP-ATLAS Account codes	UNEP-IMIS Account codes
	71300 National consultants	1220 National consultants
	71200 International consultants	1200 International consultants
	71600 Travel - DSA	1600 Travel and DSA
	72200 Equipment and Furniture	4200 Non expandable equipment
	72100 Contractual services	2300 Sub-contracts for commercial services
	74200 Audio Visual & Print prod costs	5200 Reporting costs
	74500 Miscellaneous expenses	5300 Sundry
	75100 Facilities & Administration (GMS 5%)	5300 Sundry
	Total outcome 3	\$ 42,047.00
4	Outcome 4: Le programme IPE-Mali II pour le renforcement (i) des capacités des institutions et de la société civile aux niveaux national et local et (ii) des mécanismes financiers et administratifs pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et le bien être humain est développé	
	UNDP-ATLAS Account codes	UNEP-IMIS Account codes
	71300 National consultants	1220 National consultants
	71200 International consultants	1200 International consultants
	71600 Travel - DSA	1600 Travel and DSA
	72200 Equipment and Furniture	4200 Non expandable equipment
	72100 Contractual services	2300 Sub-contracts for commercial services
	74200 Audio Visual & Print prod costs	5200 Reporting costs
	74500 Miscellaneous expenses	5300 Sundry
	75100 Facilities & Administration (GMS 5%)	5300 Sundry
	Total outcome 4	\$ 2,205.00
	Total UNEP funds transferred	\$ 375,168.00



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة · 联合国环境规划署
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT · PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE
ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

Référence: 07/GLDD-035

Le 9 Juillet, 2007

Mr. Joseph Byll-Cataria,

Objet : 00046427 MLI10 – « Renforcement des capacités et intégration de la dimension Pauvreté- Environnement dans les stratégies et politiques de développement national » IPE-Mali – Phase I. **Document de projet**

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint le Document de projet ainsi que la Lettre d'Accord (*annexe 5*) dûment signés au nom du PNUE. Concernant le 'Annual Work Plan' (AWP) d'Atlas, je voudrai attirer votre attention sur une erreur effectuée lors de la dernière révision budgétaire concernant la saisie de la nouvelle contribution du PNUE :

- La nouvelle contribution du PNUE pour 2007-2008 s'élève à \$625,480 USD (cf. PRODOC, p. ii) et non à \$845,695 (valeur saisie dans Atlas)
- La précédente contribution du PNUE s'élevait à \$200,000 et de ce fait le montant total de la contribution du PNUE pour ce projet s'élève à \$825,280 et non à \$1,045,695 (valeur saisie dans Atlas)

Afin de ne pas retarder la mise en œuvre du projet, le document de projet a été dûment signé par le PNUE et par la présente, nous vous demandons de rectifier les données relatives aux fonds du PNUE saisies dans Atlas en respectant les consignes relatives à la saisie et au 'reporting' lié aux fonds PNUE contenues dans l'annexe 6 du document de projet ci-jointe.

Mme Cristina Boelcke
Directrice
Division de la Coopération Régionale
PNUE

Mr Joseph Byll-Cataria
Représentant Résident
PNUD-Mali
B.P. 120 Bamako, Mali

Cc : - Philippe Poinso, DRR/P, PNUD-Mali
- Aida M'bo, Chargée de Programme Environnement, PNUD-Mali

DIVISION OF REGIONAL CO-OPERATION – P.O. Box 30552, Nairobi, 00100 Kenya

Tel: (254 20) 762 3517/3519;

Fax: (254 20) 762 4270/762 3861

E-mail: Cristina.Boelcke@unep.org

